

DELIBERATION PORTANT SUR
LES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES 2023-2024 DE L'ÉCOLE DE DROIT

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Établissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024 en annexe des formations
suivantes portées par l'École de Droit :

- Capacité en Droit
- Licence Droit + LAS 3
- Licence Administration économique et sociale (AES)
- Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier
- Licence professionnelle Métiers du notariat
- Master Droit social
- Master Droit des affaires
- Master Droit civil
- Master Justice, procès et procédures
- Master Droit notarial
- Master Administration économique et sociale
- Master Relations internationales
- Master Administration publique
- Master Droit pénal et sciences criminelles

Membres en exercice : 43
Votes : 25
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 8


Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,
Le Directeur Général des Services
François PAQUIS
Mathias BERNARD



CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-09-12-28

Modalités de recours. En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

TRANSMIS AU RECTEUR : 29 SEP 2023

PUBLIÉ LE : 29 SEP 2023



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**

Année universitaire 2023 - 2024

CAPACITE EN DROIT

Conseil de Gestion : le 13 juillet 2023
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 12 septembre 2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light grey, semi-transparent rectangular background.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Christine BERTRAND - Christine.BERTRAND@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Capacité 1ère année	Christine BERTRAND	Christine.BERTRAND@uca.fr
Capacité 2ème année	Christine BERTRAND	Christine.BERTRAND@uca.fr

Contact en scolarité : scola.doit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TD	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	<p>Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.</p> <p>Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures - 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'EC.</p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.</p>

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
pas de stages obligatoires		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Redoublement

Un redoublement est de droit pour chacune des deux années de la capacité en droit.

Un étudiant qui aurait, pour une année donnée, déjà redoublé, ne pourra être autorisé à redoubler une seconde fois

Poursuite d'études

Conformément à l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit :

- peuvent s'inscrire en première année de licence mention droit, les titulaires du certificat de capacité en droit ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 ;
- peuvent s'inscrire en deuxième année de licence mention droit, les titulaires du certificat de capacité en droit ayant obtenu une moyenne au moins égale à 15 sur 20.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Capacité en droit 1ère année					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	Semestre 1		X		
B	Semestre 2		X		

Niveau 2 - Capacité en droit 2ème année					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	Semestre 1		x		
B	Semestre 2		x		

L'inscription en 2ème année est possible pour les candidats qui ont validé la 1ère année.

Lorsque l'année d'étude n'est pas entièrement obtenue, chaque semestre validé est conservé. Dans les semestres non validés, les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées.

Toute demande d'inscription en 2ème année formulée par un étudiant qui a validé au moins un semestre d'enseignement de la 1ère année doit être adressée à la scolarité, au plus tard le 30 septembre, et est soumise à la décision des responsables pédagogiques.

Capacité en droit 1ère année

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exa			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	EC 1 : Introduction au droit privé		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Les principes du droit constitutionnel		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : La Vème République													
		EC 4 : Droit de la famille		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 5 : Méthodes du travail universitaire													
			0												
2	B	EC 1 : Droit des obligations		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit commercial		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Institutions administratives		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Droit de l'Union européenne		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
					0										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Capacité en droit 2ème année

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale						RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	EC 1 : Droit administratif	40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit civil notarial	20	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 3 : Economie politique	20	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 4 : Méthodes du travail universitaire													
		0													
2	B	EC 1 : Droit du travail	20	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit pénal	20	EvT		1	O					1	E	1H	
		EC 3 : Procédure civile	20	EvT		1	O					1	E	1H	
		EC 4 : Finances publiques	20	EvT		1	O					1	E	1H	
		0													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

20 minutes environ (durée de préparation éventuelle non incluse)



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2023 - 2024

Licence Administration Economique et Sociale

Parcours 1 : N1 Parcours standard

Parcours 2 : N1 Parcours adapté

Parcours 3 : N1 Parcours standard option Arbitrage

Parcours 4 : N2 Parcours AES

Parcours 5 : N2 Parcours AES option Arbitrage

Parcours 6 : N3 Parcours AES

Parcours 7 : N3 Parcours Métiers de l'immobilier

Conseil de Gestion : avis favorable le 15/06/2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Mélanie Albaret (melanie.albaret@uca.fr)

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours AES - N1	Héloïse Fradkine	heloise.fradkine@uca.fr
Parcours AES - N2	Sabine Dini	sabine.dini@uca.fr
Parcours AES - N3	Sabine Dini	sabine.dini@uca.fr
Parcours Métiers de l'Immobilier (MI) - N3	Benjamin Meunier	benjamin.meunier@uca.fr

Contact en scolarité :

Responsable Administrative	Aurelie Druel	aurelie.drue@uca.fr
Responsable de scolarité	Magalie Cousteix	responsable-scolarite.deg@uca.fr
Niveau 1		scola.l1.deg@uca.fr
Niveau 2		scola.l2.deg@uca.fr
Niveau 3		scola.l3.deg@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée par un appel et à partir de la 3ème absence (ou de la 2ème absence pour des TD dont le volume est inférieur à 15h) dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière. Pas de distinction absences justifiées / injustifiées.
Assiduité aux TP	non concerné
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC annoncée préalablement par l'enseignant ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence aux EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC annoncée préalablement par l'enseignant, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en 2nde chance

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 3 absences aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Niveau 3 parcours MI	6 semaines	Hors cours et examen

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022

Référent stage pour la formation :

N1	Héloïse Fradkine
N2 et N3 (parcours AES)	Sabine Dini
N3 parcours MI	Benjamin Meunier

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Parcours Standard et adapté					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			X		
B			X		
C			X		

Niveau 2 - Parcours AES					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				X	B, C et D
B			X		
C			X		
D			X		

Niveau 3 - Parcours AES					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				x	B et C
B			x		
C			x		

Niveau 3 - Parcours MI					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			x		
B			x		

NIVEAU 1 - Parcours standard AES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 45 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Introduction à l'économie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
		UE 3 : Introduction à la sociologie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Parcours "Standard"	6												
		EC 1 : Actualité économique et sociale		0,85	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		EC 2 : Projet personnel et professionnel 1		0,05	EvC			A*			A*			A*	
		EC 3 : Test de positionnement numérique		0,1	EvC		min 2	A**			A**		1	A**	30 min
	C (au choix)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
		UE 1 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie/Gestion													
		UE 1 : Histoire des organisations et des faits économiques	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Grandes fonctions de l'entreprise	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales													
		UE 1 : Introduction historique au droit	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
				30											

2	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES														
		UE 1 : Droit constitutionnel 1	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
		UE 2 : Introduction à l'économie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h	
			UE 3 : Introduction à la sociologie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES														
		UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h	
			UE 3 : Développement durable (à distance)***													
	C (au choix)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit														
		UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Introduction au droit international public et européen	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie/Gestion														
		UE 1 : Microéconomie 1 : Marchés et prix	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Principe de management	3		EvT		1	E	2h				1	E	1h	
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Sciences sociales														
UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		
UE 2 : Grands problèmes économiques contemporains		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		
		30														

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE1 Introduction au droit public et Droit constitutionnel 1 : les étudiants en RSE réalisent deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale

A* : UE1 "Parcours standard" EC2 : nature de l'épreuve "Autre" - la note de PPP du parcours standard est la note en Actualité Economique et Sociale.

A** : UE1 "Parcours standard" EC3 : nature de l'épreuve "Autre" - le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant réalise le test en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

*** Module développement Durable : Les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 1 - Parcours adapté AES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 46 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES														
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h	
		UE 2 : Introduction à l'économie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h	
			UE 3 : Introduction à la sociologie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES														
		UE 1 : Méthodologie du travail universitaire	3													
		EC 1 : Actualité économique et sociale		0,9	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
		EC 4 : Test de positionnement numérique		0,1	EvC		min 2	A**			A**		1	A**	30 min	
		UE 2 : Parcours adapté "Accompagnement - Réopass"	3													
		EC 3 : Approfondissement disciplinaire		0,9	EvC		2	E et O		1	E	1h	1	E	1h	
		EC 2 : Projet personnel et professionnel 1		0,1	EvC			A*			A*			A*		
	C	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales														
		UE 1 : Introduction historique au droit	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
				30												
A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES															
	UE 1 : Droit constitutionnel 1	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h		
	UE 2 : Introduction à l'économie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h		
	UE 3 : Introduction à la sociologie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h		

BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES														
Un parcours au choix														
2	B	Parcours "Remédiation"												
		UE 1 : Histoire des institutions	2		EvT	2	E	1h			1	E	1h	
		UE 2 : Anglais	3		EvC	Min 2	E		Min 2	E	1	E ou O	1h	
		UE 3 : Atelier d'écriture	1		EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h
		UE 4 : Développement durable (à distance)***												
	Parcours "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"													
	UE 1 : Histoire des institutions	2		EvT	2	E	1h				1	E	1h	
	UE 2 : Anglais	3		EvC	Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h	
	UE 3 : RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion	1		EvC	2	EvC1 : A EvC2 : O	EvC1 : A EvC2 : O (20 minutes)	1	O	20 minutes	1	O	20 minutes	
	UE 4 : Développement durable (à distance)***													
C	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Sciences sociales													
	UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
	UE 2 : Grands problèmes économiques contemporains	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Les étudiants souhaitant se réorienter sont invités à contacter La Fabrique qui leur proposera un accompagnement spécifique. Celui-ci est facultatif et non créditant.

UE1 Introduction au droit public et Droit constitutionnel 1 : les étudiants en RSE réalisent deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale.

A* : UE2 "Parcours adapté "Accompagnement - RéoPass"" EC2 : nature de l'épreuve "Autre" - la note de PPP est la note en Approfondissement disciplinaire.

A** : UE1 "Parcours adapté" EC4 : nature de l'épreuve "Autre" - le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant réalise le test en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

*** Module développement Durable : Les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 1 - Parcours standard AES Option Arbitrage

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 51 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Introduction à l'économie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
		UE 3 : Introduction à la sociologie	6		EvC		2	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Parcours "Standard"	3												
		EC 1 : Actualité économique et sociale		0,9	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		EC 2 : Test de positionnement numérique		0,1	EvC		Min 2	A**			A**		1	A**	30 min
	C (au choix)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
		UE 1 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie/Gestion													
		UE 1 : Histoire des organisations et des faits économiques	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Grandes fonctions de l'entreprise	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales													
		UE 1 : Introduction historique au droit	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
				30											

2	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES														
	A	UE 1 : Droit constitutionnel 1	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Introduction à l'économie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Introduction à la sociologie 2	6		EvC		2	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES														
	B	UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
		UE 3 : Développement durable (à distance)***													
	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Arbitrage Sportif														
	C (au choix)	UE 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 1	3		EvC		2	M ou O		1	M ou O		1	M ou O	
UE 2 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 1		3		EvT+EvC	50%/50%	2	E ou O ou A		1	E ou O ou A		1	E ou O ou A		
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE1 Introduction au droit public et Droit constitutionnel 1 : les étudiants en RSE réalisent deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale

A** : UE1 "Parcours standard" EC2 : nature de l'épreuve "Autre" - le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant réalise le test en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

*** Module développement durable : Les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 2 - Parcours AES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 35 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Droit administratif 1	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Histoire des idées politiques	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Macroéconomie 1	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Problèmes démographiques contemporains	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Statistiques	2		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
	C	BLOC C - COMPETENCES D'OUVERTURE													
		UE 4 : Anglais et PPP	3												
		EC 1 : Anglais		0,5	EvC		Min 2	E		Min 2	E*		1	E	1h
		EC 2 : Projet personnel et professionnel 2		0,5	EvC		2	E et O		1	M ou O		1	M ou O	
	3	BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
		UE 1 : Droit civil 1 (droit des obligations)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie													
		UE 1 : Economie du développement	3		EvT		1	E	1h30				1	E	1h
		UE 2 : Microéconomie 2 : Comportements Microéconomiques	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales															
UE 1 : Sociologie du travail	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		

D (au choix)	UE 2 : Enjeux politiques de la société française	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES													
	UE 1 : Gestion de projet	3		EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	
	puis au choix :													
	UE 2 : Enseignements professionnalisants en AES	3												
	EC 1 : Soutien Comptabilité-Finance		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	EC 2 : Soutien Management-Marketing		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	ou													
	UE 3 : Enseignements professionnalisants en Droit	3												
	EC 1 : Soutien Droit public		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
EC 2 : Soutien Droit privé		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
	30													
A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
	UE 1 : Droit administratif 2	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	UE 2 : Macroéconomie 2	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	UE 3 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE 1 : Option au choix (cf. livret de l'étudiant)	3												
	Droit fiscal (selon bloc C)			EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Banques et marchés financiers (selon bloc C)			EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Sociologie : auteurs et théories (selon bloc C)			EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Anglais de spécialité			EvC		2	E et O	1h	2	E et O	1h	2	E et O	1h
	Droit américain			EvC		2	E et O	1h	1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
	Educadroit			EvT		1	M					1	M	
	Modélisation des Nations-Unies			EvC		2	M et O					2	M et O	
	Université d'été franco-tchèque			EvC		2	M et O					2	M et O	
C	BLOC C - COMPETENCES D'OUVERTURE													
	UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E*		1	E	1h
	UE 2 : UE libre (voir catalogue UE libre)	3												

D (au choix)	BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
	UE 1 : Droit civil 2	3		EVT		1	E	1h			1	E	1h	
	UE 2 : Droit fiscal	3		EVT		1	E	1h			1	E	1h	
	BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie													
	UE 1 : Banques et marchés financiers	3		EVT		1	E	1h			1	E	1h	
	UE 2 : Economie des inégalités	3		EVT		1	E	1h			1	E	1h	
	BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences sociales													
	UE 1 : Sociologie de l'action publique	3		EVT		1	E	1h			1	E	1h	
	UE 2 : Sociologie : auteurs et théories	3		EVT		1	E	1h			1	E	1h	
	BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES													
	UE 1 : Enseignements professionnalisant vers l'insertion pro	3		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	UE 13 : Projet tutoré ou stage	2		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	Puis au choix :													
	UE 2 : Accompagnement vers les métiers de l'AES	1		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	ou													
UE 3 : Accompagnement vers les métiers du droit	1		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
	30													

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale. En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE1 Droit administratif 1 et Droit administratif 2 : les étudiants en RSE réalisent deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale.

A*: nature de l'épreuve "Autre" - En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Attention : au S4, dans le Bloc B - Compétences transversales, les étudiants doivent suivre une UE libre (UE2) **ET** une UE en option (UE3)

Attention - La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 2 - Parcours AES Option Arbitrage

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

47 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Droit administratif 1	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Histoire des idées politiques	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Macroéconomie 1	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Droit institutionnel de l'Union Européenne	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Problèmes démographiques contemporains	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Statistiques	2		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
	C	BLOC C - COMPETENCES D'OUVERTURE													
		UE 4 : Anglais et PPP	3												
		EC 1 : Anglais		0,5	EvC		Min 2	E		Min 2	E*		1	E	1h
		EC 2 : Projet personnel et professionnel 2		0,5	EvC		2	E et O		1	M ou O		1	M ou O	
	D (au choix)	BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Droit													
		UE 1 : Droit civil 1 (droit des obligations)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Economie													
		UE 1 : Economie du développement	3		EvT		1	E	1h30				1	E	1h
		UE 2 : Microéconomie 2 : Comportements Microéconomiques	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Sciences Sociales													
		UE 1 : Sociologie du travail	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Enjeux politiques de la société française	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES															
UE 1 : Gestion de projet	3		EvC		2	E			1	O ou E		1	O ou E		
puis au choix :															

	UE 2 : Enseignements professionnalisants en AES	3													
	EC 1 : Soutien Comptabilité-Finance		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
	EC 2 : Soutien Management-Marketing		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
	ou														
	UE 3 : Enseignements professionnalisants en Droit	3													
	EC 1 : Soutien Droit public		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
	EC 2 : Soutien Droit privé		0,5	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*	
4	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES														
	A	UE 1 : Droit administratif 2	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Macroéconomie 2	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
		UE 3 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
	B	UE 1 : Option au choix (cf. livret de l'étudiant)	3												
		Droit fiscal (selon bloc C)			EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Banques et marchés financiers (selon bloc C)			EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Sociologie : auteurs et théories (selon bloc C)			EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Anglais de spécialité			EvC		2	E et O	1h	2	E et O	1h	2	E et O	1h
		Droit américain			EvC		2	E et O	1h	1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
		Educadroit			EvT		1	M					1	M	
		Modélisation des Nations-Unies			EvC		2	M et O					2	M et O	
		Université d'été franco-tchèque			EvC		2	M et O					2	M et O	
	C	BLOC C - COMPETENCES D'OUVERTURE													
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E*		1	E	1h
	D	BLOC D - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES en Mineure Arbitrage Sportif													
		UE 1 : Réflexivité et compétences transversales Niveau 2	3		EvC		2	M		1	M		1	M	
		UE 2: Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 2	3		EvC		2	M ou O		1	M ou O		1	M ou O	
		UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 2	3		EvT+EvC	50%/50%	2	E ou O ou A		1	E ou O ou A		1	E ou O ou A	
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE1 Droit administratif 1 et Droit administratif 2 : les étudiants en RSE réalisent deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale.

A* : nature de l'épreuve "Autre" - En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

E* : En anglais, les étudiants bénéficiant d'un RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention : La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 3 - Parcours AES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
5	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Introduction à la politique internationale	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	O	15min
		UE 2 : Transition territoriale et écologique	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	O	15min
		UE 3 : Sociologie de la culture et des médias	6		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	O	15min
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Méthode de la note de synthèse	3		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
	C (au choix)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		Spécialité "Administration du secteur sanitaire et social"													
		UE 1 : Systèmes de protection sociale	5		EvT		1	E	1h				1	O	15min
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 3	1		EvC		2	O et A		1	M ou O		1	M ou O	
		Spécialité "Développement des territoires"													
		UE 1 : Economie territoriale 1	5		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 3	1		EvC		2	O et A		1	M ou O		1	M ou O	
		Spécialité "Relations internationales"													
		UE 1 : Droit international public 1	5		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 3	1		EvC		2	O et A		1	M ou O		1	M ou O	
		Spécialité "Enseignement"													
		UE 1 : Métiers de l'enseignement et de l'éducation	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 2 : Mathématiques et français	3												
	EC 1 : Mathématiques		0,5	EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
EC 2 : Langue française		0,5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h		
		30													

6	A	BLOC A - COMPETENCES FONDAMENTALES													
		UE 1 : Politiques sociales	4		EvT+EvC	50%/50%	3	E	3h	1	E	3h	1	O	15min
		UE 2 : Economie internationale	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
			UE 3 : Politiques de l'UE	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h
	B	BLOC B - COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Comptabilité	4		EvT+EvC	50%/50%	3	E ou A	3h	1	E	3h	1	E	1h
		Au choix :													
		UE 3 : Anglais de spécialité	3		EvC		2	E et O ou A	1h	2	E et O	1h	2	E et O	1h
		UE 4 : Droit américain	3		EvC		2	E et O ou A	1h	1	E ou O	1h	1	E ou O	1h
		UE 5 : Droit du travail 1 (S5)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 6 : Engagement associatif avec l'AFEV	3		EvC		2	M ou O					1	M ou O	
		UE 7 : Economie territoriale 2 (selon Bloc C)	3		EvC		2	E	1h	1	M		1	O	15min
		UE 8 : Négociations internationales (selon Bloc C) *	3		EvC		2	E et O		1	O	15 min	1	O	15 min
		UE 9 : Politique comparée	3		EvT		1	E	1h				1	O	15min
UE 10 : Politiques territoriales durables (selon Bloc C)		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 11 : Engagement associatif Ecole de droit	3		EvT		1	M					1	M			
C (au choix)	BLOC C - COMPETENCES COMPLEMENTAIRES														
	Spécialité "Administration du secteur sanitaire et social"														
	UE 1 : Pauvreté et exclusion	5		EvC		2	E et A**	2h	1	A**		1	E	2h	
	UE 2 : Socio-anthropologie de la santé	5		EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h	
	Spécialité "Développement des territoires"														
	UE 1 : Economie territoriale 2	5		EvC		2	E	1h	1	M		1	O	15min	
	UE 2 : Politiques territoriales durables	5		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	Spécialité "Relations internationales"														
	UE 1 : Droit international public 2	5		EvT+EvC		3	E	3h	1	E	3h	1	O	15 min	
	UE 2 : Négociations internationales *	5		EvC		2	E et O		1	O	15 min	1	O	15 min	
	Spécialité "Enseignement"														
	UE 1 : Mathématiques et français	5													
	EC 1 : Mathématiques		0,5	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
	EC 2 : Langue française et Littérature		0,5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h	
	puis au choix :														
UE 2 : Métiers de l'enseignement primaire	5		EvT		1	M		1	M		1	E	2h		
ou															

	UE 3 : Médiations de l'histoire et enseignement	5		EvC		2	M + O		1	E	1h	1	O	15 min
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Attention, En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

* Attention - Application des règles d'assiduité relatives aux TD

A** : Devoir maison

Double Licence : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence AES comme seconde licence d'inscription, au S5, les matières « Anglais », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel » sont évaluées par équivalence. La note reportée est celle de la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention de sa première licence d'inscription (Economie ou Gestion). Au S6, les matières « Politiques de l'UE », « Economie internationale », « Anglais », « Comptabilité » et la matière choisie dans le cadre de l'UE au choix sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au S6 de la mention de la première licence d'inscription (Economie ou Gestion).

NIVEAU 3 - Parcours METIERS DE L'IMMOBILIER

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 43 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
5	A	VENTE ET GESTION IMMOBILIERE															
		UE 1 : Les contrats de vente	3		ET		1	E	1h								
		UE 2 : Acteurs et valeurs	6														
		EC 1 : Les prêts immobiliers		1	EvT		1	E	30 min								
		EC 2 : Les professionnels		1	EvT		1	E	30 min								
		EC 3 : L'expertise		1	EvC		1	M		1	M						
		UE 3 : La copropriété	3		EvT		1	E	1h								
		UE 4 : La gestion locative	3		EvT		1	E	1h								
		UE 5 : Gestion et habitat	3														
	EC 1 : Pratique de la gestion immobilière		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h						
	EC 2 : L'habitat social		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h						
	B	PROFESSIONNALISATION ET CONTENTIEUX															
		UE 1 : Anglais	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
		UE 2 : Séminaire : recherche d'emploi	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
		UE 3 : Séminaire : métiers périphériques	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
		UE 4 : Contentieux	3														
EC 1 : Contentieux de l'entreprise			2	EvT		1	E	1h									
EC 2 : Contentieux de l'urbanisme			1	EvT		1	E	30 min									
		30															
A	AMENAGEMENT URBAIN ET PROMOTION IMMOBILIERE																
	UE 1 : Les opérations d'aménagement	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h						
	UE 2 : Urbanisme et financement	6															
	EC 1 : L'urbanisme		2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h						
	EC 2 : Montages financiers		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h						

Oral unique portant sur le programme des matières non capitalisées*

6	UE 3 : La promotion immobilière	6									Oral unique portant sur le programme des matières non capitalisées*	
	EC 1 : Les promoteurs		4	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M		1h
	EC 2 : La responsabilité du promoteur		2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M		1h
	EC 3 : Montage opération de promotion		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M		1h
	EC 4 : La technique du bâtiment		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M		1h
	PROFESSIONNALISATION											
	UE 1 : Anglais	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M		1h
	UE 2 : Informatique et comptabilité	3										
	EC 1 : Informatique appliquée		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M		1h
	EC 2 : Comptabilité (avec TD)		2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M		1h
	UE 3 : Ouverture sur le monde professionnel	3										
	EC 1 : Projet personnel et professionnel		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M		1h
	EC 2 : Projet tutoré		2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M		1h
EC 3 : Négociation		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
UE 4 : Stage	6		EvC		2	M/O		2	M/O			
	30											

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Remarque : * L'épreuve unique en seconde session, d'une durée d'1h, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

Les maquettes restent inchangées pour les étudiants internationaux aux semestres 5 et 6.

Il est cependant conseillé aux étudiants internationaux de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6.



Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. La validation du module permet d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h : 18h Tronc commun + 6h Thématiques Instituts**
- Validation du module par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention de 80 % de réussite.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4-Modalités d'évaluation 2023-2024 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études	Obtention de l'open badge
Licence	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	Si validé, obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le Module DD en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2023 - 2024

Licence Droit + LAS 3

- Parcours 1 : N1 DROIT Standard
- Parcours 2 : N1 DROIT Parcours adapté
- Parcours 3 : N1 DROIT Parcours Arbitrage sportif
- Parcours 4 : N2 DROIT Standard
- Parcours 5 : N2 DROIT Collège de droit
- Parcours 6 : N2 DROIT Parcours Arbitrage sportif
- Parcours 7 : N3 Droit privé
- Parcours 8 : N3 Droit privé Collège de droit
- Parcours 9 : N3 Droit public standard
- Parcours 10 : N3 Droit public Collège de droit
- Parcours 11 : N3 Science politique
- Parcours 12 : N3 Métiers de l'immobilier

Conseil de Gestion : avis favorable le 13/07/2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : CAFARELLI François, francois.cafarelli@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
L1 - Remédiation - Réopass	Jennifer MARCHAND	jennifer.marchand@uca.fr
L1 et L2 LAS	Ludovic BENEZECH	ludovic.benezech@uca.fr
L2 et L3 Collège de droit	Rémi OULION	remi.oulion@uca.fr
L2	Sophie PRETOT	sophie.pretot@uca.fr
L3 Droit privé , public et science politique	Christine BERTRAND	christine.bertrand@uca.fr
L3 Métiers de l'immobilier	Benjamin MEUNIER	benjamin.meunier@ext.uca.fr

Contact en scolarité :

Responsable Administrative	Aurelie DRUEL	aurelie.druel@uca.fr
Responsable de scolarité	Magalie COUSTEIX	responsable-scolarite.deg@uca.fr
Niveau 1		scola.l1.deg@uca.fr
Niveau 2		scola.l2.deg@uca.fr
Niveau 3		scola.l3.deg@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Oui - non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée par un appel et à partir de la 3ème absence (ou de la 2ème absence pour des TD dont le volume est inférieur à 15h) dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière. Pas de distinction absences justifiées / injustifiées.
Assiduité aux TP	non concerné
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC annoncée préalablement par l'enseignant ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence aux EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC annoncée préalablement par l'enseignant, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en 2nde chance

Pour les LAS 3, se référer aux Informations générales et aux règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 3 absences aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
L3 - Parcours Métiers de l'immobilier	6 semaines	Hors cours et examens

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation :

N1	Jennifer MARCHAND
N2	Sophie PRETOT
N3	Christine BERTRAND
N3 parcours MI	Benjamin MEUNIER

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Tous Parcours					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			X		
B			X		
C			X		

Niveau 2 - Tous Parcours					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				X	B, C et D
B			X		
C			X		
D			X		

Niveau 3 - Tous Parcours sauf "Métiers de l'immobilier"					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				X	B et C
B			X		
C			X		

Niveau 3 - Parcours "Métiers de l'immobilier"					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			X		
B			X		

NIVEAU 1 - Parcours DROIT STANDARD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits min

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Qu'est-ce que le droit ?	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction historique au droit	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Parcours "Standard"	4												
		EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		9	EvC		2	E et O		2	E	2h		E	1h
		EC 2 : Test de positionnement numérique		1	EvC		min 2	A					1	A	30 min
	C (a u c h o i x)	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO													
		UE 1 : Introduction à l'économie	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Mathématiques : indices et analyse	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION													
		UE 1 : Grandes fonctions de l'entreprise	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Mathématiques : indices et analyse	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES													
		UE 1 : Introduction à la sociologie	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		
		30													

2	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Droit civil 1 : droit de la famille	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Histoire des institutions	3		EVT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé 2 : objet et sujet de droit	2		EVT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Introduction au droit international public et européen	2		EVT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 4 : Culture juridique et politique	2		EvC		2	E		2	E	1h	1	E	1h
		UE 5 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
		UE6: Développement durable (à distance)***													
	C (a u c h o i x)	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EVT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Droit civil 2 : droit des personnes	3		EVT		1	E	1h				1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO													
		UE 1 : Macroéconomie 1 : Grandes fonctions	3		EVT		1	E	2h				1	E	2h
		UE 2 : Mathématiques et statistiques descriptives	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION													
		UE 1 : Système d'information comptable	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		UE 2 : Mathématiques et statistiques descriptives	3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES													
UE 1 : Introduction à la sociologie 2	3		EVT		1	E	1h				1	E	1h		
UE 2 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EVT		1	E	1h				1	E	1h		
		30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluatiuon terminale.

B : En MTU, les étudiants en RSE doivent produire devoir-maison écrit et composer lors de l'épreuve sur table organisée dans le courant du semestre. Il n'y a pas d'EvT pour la première session.

C : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant subit les mêmes évaluations que les étudiants classiques, en distantiel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

*** Module Développement Durable : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 1 - Parcours DROIT - Parcours adapté "Accompagnement Réopass"

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Qu'est-ce que le droit ?	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction historique au droit	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 4 : Parcours adapté "Accompagnement - Réopass"	4												
		EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		5	EvC		2	E et O		2	E	2h	1	E	1h
		EC 2 : Approfondissement disciplinaire		2	EvC		2	E et O		2	E	1h			
		EC 3 : Test de positionnement numérique		1	EvC		min 2	A					1	A	30 min
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Introduction à la science politique	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		30													
A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT														
	UE 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
	UE 2 : Droit civil 1 : droit de la famille	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
	COMPETENCES TRANSVERSALES														
	UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	UE 2 : Introduction au droit privé 2 : objet et sujet de droit	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	UE 3 : Introduction au droit international public et européen	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h	

2	B	Au choix:													
		Parcours adapté "Remédiation"													
		UE 4 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
		UE 5 : Culture juridique et politique	2												
		EC 2 : Culture juridique et politique - Standard		1	EvC		2	E		2	E	1h	1	E	1h
		EC 3 : Culture juridique et politique - Renforcement		1	EvC		2	E		2	E	1h	1	E	1h
		UE 8 : Développement durable (à distance)***													
		ou													
		Parcours adapté "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"													
		UE 6 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
	UE 7 : "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"			EvC		2	EvC1 : A EvC2 : O	EvC1 : A EvC2 : O (20 minutes)	1	O	20 minutes	1	O	20 minutes	
	UE 8 : Développement durable (à distance)***														
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 2 : Droit civil 2 : droit des personnes		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

B : En MTU, les étudiants en RSE doivent produire devoir-maison écrit et composer lors de l'épreuve sur table organisée dans le courant du semestre. Il n'y a pas d'EvT pour la première session.

C : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant subit les mêmes évaluations que les étudiants classiques, en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

D: Les étudiants souhaitant se réorienter sont invités à contacter La Fabrique qui leur propose un accompagnement spécifique. Celui-ci est facultatif et non crédité.

*** Module Développement Durable : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 1 - Parcours DROIT ARBITRAGE SPORTIF

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits min

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE 1 : Introduction au droit public	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	6		EvT+EvC	50%	3	E	1h30	3	E	1h30	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Qu'est-ce que le droit ?	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction historique au droit	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Parcours "Standard"	4												
		EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		9	EvC		2	E et O		2	E	2h		E	1h
		EC 2 : Test de positionnement numérique		1	EvC		min 2	A					1	A	30 min
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT/ARBITRAGE													
		UE 1 : Organisation administrative et juridictionnelle	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Réflexivité et compétences transversales (AS)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC 1 : Préparation physique : pratique et théorie Niveau 1		0,33	EvT		2	A+A		2	A+A		2	O	15'
		EC 2 : Analyse de pratique avec l'outil vidéo		0,33	EvT		1	M		1	M		1	M	
		EC 3 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 1		0,33	EvT+EvC	10%	1	M		1	M		1	M	
		30													
A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT														
	UE 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
	UE 2 : Droit civil 1 : droit de la famille	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	

2	B	COMPETENCES TRANSVERSALES												
		UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h	
		UE 2 : Introduction au droit privé 2 : objet et sujet de droit	2		EvT	1	E	1h			1	E	1h	
		UE 3 : Introduction au droit international public et européen	2		EvT	1	E	1h			1	E	1h	
		UE 4 : Culture juridique et politique	2		EvC	2	E		2	E	1h	1	E	1h
		UE 5 : Anglais	3		EvC	Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
		UE6: Développement durable (à distance)***												
	C	COMPETENCE COMPLEMENTAIRE ARBITRAGE SPORTIF												
		UE 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 1	3		EvT	2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'
		UE 2 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 1	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h
		EC 1 : Pratique et théorie de la spécialité arbitre Niveau 1		0,33	EvT	2	E+A	1h	2	E+A	1h	2	E+A	1h
		EC 2 : Préparation physique pratique et théorie Niveau 1		0,16	EvT	2	A+M		2	A+M		2	O	15'
		EC 3 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 1		0,16	EvT	1	O	20'	1	O	20'	1	O	20'
		EC 4 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 1		0,16	EvT	1	A		1	A		1	A	
EC 5 : Analyse de pratique avec l'outil vidéo		0,16	EvT	1	M		1	M		1	M			
		30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

B : En MTU, les étudiants en RSE doivent produire devoir-maison écrit et composer lors de l'épreuve sur table organisée dans le courant du semestre. Il n'y a pas d'EvT pour la première session.

C : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant subit les mêmes évaluations que les étudiants classiques, en distantiel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

*** Module Développement Durable : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 2 - Parcours DROIT STANDARD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

35 crédits min

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE1 : Droit administratif 1	6		EVT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 1	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Droit pénal général 1 avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		ou													
		UE1 : Droit pénal général 1 sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	C	COMPETENCES D'OUVERTURE													
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 1	1		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	D	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Histoire du droit pénal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO													
		UE 1 : Macroéconomie 1	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Probabilités 1	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION													
		UE 1 : Comptabilité de gestion	3		EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
UE 2 : Probabilités 1		3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
a	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES														

u c h o i x)	UE 1 : Histoire des idées politiques	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	UE 2 : Enjeux politiques de la société française	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES													
	UE 1 : Gestion de projet	3		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	puis au choix													
	UE 2 : Enseignements professionnalisants en Economie-Gestion	3												
	EC 1: Soutien Comptabilité-Finance		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	EC 2: Soutien Management-Marketing		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	ou													
	UE 3 : Enseignements professionnalisants en Droit	3												
	EC 1: Soutien Droit public		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	EC 2: Soutien Droit privé		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
			30											
A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
	UE1 : Droit administratif 2	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	UE2 : Droit civil 2	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE1 : Droit pénal général 2	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE2 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
C	COMPETENCES D'OUVERTURE													
	UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
	UE 2 : Option au choix - Cf. Livret de l'étudiant	2												
	Histoire du droit des personnes et de la famille			EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Anglais de spécialité			EvC		min 2	E et O			Sans objet		2	E et O	
	Droit américain			EvC		min 2	E et O			Sans objet		1	E ou O	
	Educadroit			EvT		1	M					1	M	
	Modélisation des Nations-Unies			EvC			M et O					1	M et O	
	Université d'été franco-tchèque			EvC		2	M et O					1	M et O	
	Lysias			EvC		2	M ou O	O - 30min				1	M ou O	O - 30min
UE 3 : UE Libre (voir catalogue UE libre)	3													
COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT														

4	D (a u c h o i x)	UE 1 : Droit commercial	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h	
		UE 2 : Droit fiscal	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h	
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO												
		UE 1 : Macroéconomie 2	3		EvT	1	E	1h			1	E	1h	
		UE 2 : Probabilités 2 (complément d'algèbre/d'analyse)	3		EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION												
		UE 1 : Comptabilité approfondie	3		EvC	2	E		1	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Probabilités 2 (complément d'algèbre/d'analyse)	3		EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES												
		UE 1 : Sociologie de l'action publique	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Sociologie : auteurs et théories	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES												
		UE 1 : Enseignements professionnalisant vers l'insertion pro	3		EvC	2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
		UE 2 : Projet tutoré ou stage	2		EvC	2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
		puis au choix												
		UE 3 : Accompagnement vers les métiers de la gestion	1		EvC	2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
		ou												
UE 4 : Accompagnement vers les métiers du droit	1		EvC	2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*		
			30											

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - Au S4, tous les étudiants doivent suivre une option (UE2 - bloc C) et une UE libre (UE3 - bloc C)

Attention - La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 2 - Parcours DROIT Collège de Droit

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

35 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE1 : Droit administratif 1	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 1	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Droit pénal général 1 avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		ou													
		UE1 : Droit pénal général 1 sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		COMPETENCES D'OUVERTURE													
	C	UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 1	1		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	D	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Histoire du droit pénal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COLLEGE DE DROIT													
		UE 1 : Collège de Droit	2												
		EC 1: Droit approfondi - Contexte international du droit		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	1h
		EC 2: Droit et... - Sociologie du droit		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O				
	EC 3: Théorie et pratique - Méthode de la recherche juridique		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O					
			30												

4	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT														
		UE1 : Droit administratif 2	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
		UE2 : Droit civil 2	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES														
		UE1 : Droit pénal général 2	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE2 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	C	COMPETENCES D'OUVERTURE														
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E			Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Option au choix - Cf. Livret de l'étudiant	2													
		Histoire du droit des personnes et de la famille			EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		Anglais de spécialité			EvC		min 2	E et O			Sans objet		2	E et O		
		Droit américain			EvC		min 2	E et O			Sans objet		1	E ou O		
		Educadroit			EvT		1	M					1	M		
		Modélisation des Nations-Unies			EvC			M et O					1	M et O		
		Université d'été franco-tchèque			EvC		2	M et O					1	M et O		
		Lysias			EvC		2	M ou O		O - 30min			1	M ou O	O - 30min	
		UE 3 : UE Libre (voir catalogue UE libre)	3													
	D	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT														
		UE 1 : Droit commercial	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Droit fiscal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		COLLEGE DE DROIT														
		UE 1 : Collège de Droit	2													
		EC 1: Droit approfondi - Droit du numérique		1	EvC		2	E ou O			2	E ou O		1	E ou O	
		EC 2: Droit et... - Les grandes œuvres juridiques		1	EvT		1	E ou O			1	E ou O		1	E ou O	
	EC 3: Théorie et pratique - Questions contemporaines et pouvoirs publics		1	EvC		2	E ou O			2	E ou O		1	E ou O		
			30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - Au S4, tous les étudiants doivent suivre une option (UE2 - bloc C) et une UE libre (UE3 - bloc C)

Attention - La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 2 - Parcours DROIT ARBITRAGE SPORTIF

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

35 crédits min

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE1 : Droit administratif 1	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 1	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Droit pénal général 1 avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		ou													
		UE1 : Droit pénal général 1 sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne avec TD	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	C	COMPETENCES D'OUVERTURE													
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Projet personnel et professionnel 1	1		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	D	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT/ARBITRAGE													
		UE 1: Option Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales Niveau 2	3												
		EC 1 : Préparation physique : pratique et théorie Niveau 2		0,33	Evt		2	A+A		2	A+A		1	O	15'
		EC 2 : Préparation mentale et stress, motivation et émotion		0,33	Evt		1	M		1	M		1	M	
		EC 3 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 2		0,33	EvT+EvC	10%	1	M		1	M		1	M	
		PUIS AU CHOIX													
		UE 2 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	OU														
UE 3 : Histoire du droit pénal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		
			30												

4	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE1 : Droit administratif 2	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 2	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Droit pénal général 2	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	C	COMPETENCES D'OUVERTURE													
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Option au choix - Cf. Livret de l'étudiant	2												
		Histoire du droit des personnes et de la famille			EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Anglais de spécialité			EvC		min 2	E et O			Sans objet		2	E et O	
		Droit américain			EvC		min 2	E et O			Sans objet		1	E ou O	
		Educadroit			EvT		1	M					1	M	
		Modélisation des Nations-Unies			EvC			M et O					1	M et O	
		Université d'été franco-tchèque			EvC		2	M et O					1	M et O	
		Lysias			EvC		2	M ou O	O - 30min			1	M ou O	O - 30min	
		UE5 : UE Libre - Option Arbitrage sportif : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 1	3												
	EC 1 : Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 1		1	Evt		2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'	
	D	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT/ARBITRAGE													
		UE 1: Option Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique Niveau 2	3												
		EC 1 : Pratique et théorie de la spécialité arbitre Niveau 2		0,33	Evt		1	M		1	M		1	M	
		EC 2 : Préparation physique pratique et théorie Niveau 2		0,16	Evt		2	A+M		2	A+M		2	O	15'
		EC 3 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 2		0,16	Evt		1	O	20'	1	O	20'	1	O	20'
		EC 4 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 2		0,16	Evt		1	A		1	A		1	A	
		EC 5 : Préparation mentale et stress, motivation et émotion		0,16	Evt		2	M+O	20'	2	M+O	20'	2	M+O	20'
	PUIS AU CHOIX														
	UE 1 : Droit commercial	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
OU															
UE 2 : Droit fiscal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h		
		30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - Au S4, tous les étudiants doivent suivre une option (UE2 - bloc C) et une UE libre (UE3 - bloc C)

Attention - La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Privé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE1 : Droit commun des sociétés	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit du travail 1	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Régime général des obligations	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 4 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 5 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Libertés publiques 1	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
			30												
	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
UE 1 : Droit civil		9													
EC1 : Droit des sûretés (avec TD)			2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
EC2 : Droit civil des biens (sans TD)			1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
OU															
EC3 : Droit des sûretés (sans TD)			1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
EC4 : Droit civil des biens (avec TD)			2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
UE 2 : Droit de l'entreprise		9													
EC1 : Droit du travail 2 (avec TD)			2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	

6	EC2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	OU													
	EC3 : Droit du travail 2 (sans TD)		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	EC4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
	1 UE au choix (cf. Livret étudiant):													
	UE 2 : Contentieux administratif	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
	UE 3 : Histoire du droit des affaires	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
	UE 4 : Anglais de spécialité**	3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet		2	E et O	1h
	UE 5 : Droit américain**	3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet		1	E ou O	1h
	UE 6 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					1	M et O	
	UE 7 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias (sauf si N2)	3		EvC		2	M ou O					1	M ou O	
UE 8 : Engagement associatif Ecole de Droit	3		EvT		1	M					1	M		
UE 9 : Politiques de l'UE	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 10 : Politiques territoriales durables**	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 11: Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					2	M et O		
UE 12 : Educadroit** (sauf si N2)	3		EvT		1	M					1	M		
COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT														
UE 1 : Complément	6													
C	EC1 : Procédure civile		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	EC2 : Procédure pénale		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	EC3 : Contrats spéciaux		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluatiuon terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

Double Licence : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, au S5, les matières « Libertés publiques I », « Méthode de la note de synthèse », "Anglais" et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Au S2, la matière « Contrats spéciaux » et la matière choisie dans le cadre de l'UE au choix (bloc B) par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (Gestion ou Economie).

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Privé - Collège de Droit

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE1 : Droit commun des sociétés	5		EvC/EvT	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit du travail 1	5		EvC/EvT	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Régime général des obligations	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 4 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 5 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Libertés publiques 1	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
		COLLEGE DE DROIT													
		UE 1 : Collège de Droit	2												
		EC 1: Droit approfondi - Droit de la presse		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
		EC 2: Droit et... - Droit et littérature		1	EvT		1	E ou O		1	E ou O		1	E ou O	
	EC 3: Théorie et pratique - Recours juridiques		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O		
		30													
		COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE 1 : Droit civil	8												
		EC1 : Droit des sûretés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		EC2 : Droit civil des biens (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

A	OU													
	EC3 : Droit des sûretés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	EC4 : Droit civil des biens (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	UE 2 : Droit de l'entreprise	8												
	EC1 : Droit du travail 2 (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	EC2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	OU													
EC3 : Droit du travail 2 (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
EC4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
	1 UE au choix:													
	UE 2 : Contentieux administratif	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
	UE 3 : Histoire du droit des affaires	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
	UE 4 : Anglais de spécialité**	3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet		2	E et O	1h
	UE 5 : Droit américain**	3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet		1	E ou O	1h
	UE 6 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					1	M et O	
	UE 7 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias** (sauf si N2)	3		EvC		2	M ou O					1	M ou O	
	UE 8 : Engagement associatif Ecole de Droit	3		EvT		1	M					1	M	
	UE 9 : Politiques de l'UE	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 10 : Politiques territoriales durables	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 11: Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					2	M et O	
UE 12 : Educadroit ** (sauf si N2)	3		EvT		1	M					1	M		
C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
	UE 1 : Complément	6												
	EC1 : Procédure civile		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	EC2 : Procédure pénale		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	EC3 : Contrats spéciaux		1	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	COLLEGE DE DROIT													
UE 1 : Collège de Droit	2													
EC 1: Droit approfondi - Introduction au droit comparé		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O		

	EC 2: Droit et... - Analyse économique du droit		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
	EC 3: Théorie et pratique - Etude dossier ctx, rédaction d'acte, technique contractuelle		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
		30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Privé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE1 : Droit commun des sociétés	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit du travail 1	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Régime général des obligations	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE3 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE4 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE5 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT - ARBITRAGE													
		UE 1 : Réflexivité et compétences transversales Niveau 3	3	1											
		EC 1 : Préparation physique : pratique et théorie Niveau 3		0,33	Evt		2	A+A		2	A+A		1	O	15'
		EC 2 : Décision jugement et arbitrage		0,33	Evt		1	M		1	M		1	M	
		EC 3 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 3		0,33	EvT+EvC	10%	1	M		1	M		1	M	
		PUIS AU CHOIX													
		UE2 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		OU													
		UE3 : Libertés publiques 1	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
			30												

6	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE 1 : Droit civil	9												
		EC1 : Droit des sûretés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		EC2 : Droit civil des biens (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		OU													
		EC3 : Droit des sûretés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC4 : Droit civil des biens (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Droit de l'entreprise	9												
		EC1 : Droit du travail 2 (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		EC2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		OU													
		EC3 : Droit du travail 2 (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 3	3												
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT - ARBITRAGE													
		UE 1 : Complément Procédures	3												
		EC1 : Procédure civile		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC2 : Procédure pénale		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 3	3	1											
		EC 1 : Pratique et théorie de la spécialité arbitre Niveau 3		0,33	EvT		1	M		1	M		1	M	
		EC 2 : Préparation physique pratique et théorie Niveau 3		0,16	EvT		2	M+O	20'	2	M+O	20'	2	O	15'
EC 3 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 3			0,16	EvT		1	O	20'	1	O	20'	1	O	20'	
EC 4 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 3		0,16	EvT		1	A		1	A		1	A			
EC 5 : Décision jugement et arbitrage		0,16	EvT		1	M		1	M		1	M			
		30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluatiuon terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

Double Licence : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, au S5, les matières « Libertés publiques I », « Méthode de la note de synthèse », "Anglais" et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Au S2, la matière « Contrats spéciaux » et la matière choisie dans le cadre de l'UE au choix (bloc B) par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (Gestion ou Economie).

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Public

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 34 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC														
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)														
		UE 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Droit des propriétés publiques (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 3 : Droit international public 1 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		2 autres matières avec TD (12 crédits)														
		UE 4 : Libertés publiques 1 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
		UE 5 : Droit des propriétés publiques (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
	UE 6 : Droit international public 1 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h		
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES														
		UE1 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h	
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h	
		UE 4 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M		
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES														
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE2 : Enjeux contemporains du droit public	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h	
			30													
			COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC													
			1 matière sans TD au choix (3 crédits)													

A	UE 1 : Libertés publiques 2 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	UE 2 : Politiques de l'UE (sans TD)	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	UE 3 : Droit international public 2 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	2 autres matières avec TD (12 crédits)													
	UE 4 : Libertés publiques 2 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	UE 5 : Politiques de l'UE (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
UE 6 : Droit international public 2 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	O	15 min	
B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
	1 UE au choix:													
	UE 2 : Partis et mouvements politiques en Europe (au S5)	3		EvT		1	E ou A	1h			1	O	15 min	
	UE 3 : Procédure civile	3		EvT		1	E ou A	1h			1	E	1h	
	UE 4 : Procédure pénale	3		EvT		1	E ou A	1h			1	E	1h	
	UE 5 : Anglais de spécialité**	3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet	2	E et O	1h	
	UE 6 : Droit américain**	3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet	1	E ou O	1h	
	UE 7 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O				1	M et O		
	UE 8 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias**(sauf si N2)	3		EvC		2	M ou O				2	M ou O		
	UE 9 : Engagement associatif Ecole de Droit	3		EvT		1	M				1	M		
	UE 10 : Politiques territoriales durables	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	UE 11 : Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O				2	M et O		
UE 12 : Educadroit**(sauf si N2)	3		EvT		1	M				1	M			
C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
	UE 1 : Contentieux administratif	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	UE 2 : Contentieux constitutionnel	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
	1 UE au choix													
	UE3 : Politiques comparées	3		EvT		1	E ou A	1h			1	O	15 min	
OU														
UE4 : Histoire de l'Administration	3		EvT		1	E ou A	1h			1	E	1h		
	30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

Double Licence : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit public » comme seconde licence d'inscription, au S5, les matières "Enjeux contemporains du droit public" « Anglais », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est celle de la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention AES, la note reportée en « Anglais », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel 2 » est la note obtenue par l'étudiant à ces trois matières en AES tandis que la note reportée en « Enjeux contemporains du droit public » est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention AES. Au S6, les matières « Politiques comparées » ou « Histoire de l'administration », « Anglais » et la matière choisie dans le cadre de l'UE au choix (bloc B) par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au S6 de la première mention de licence d'inscription (AES, Gestion ou Economie).

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Public - Collège de Droit

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

34 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des ex			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC													
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)													
		UE 1 : Libertés publiques 1 (sans TD)	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Droit des propriétés publiques (sans TD)	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
		UE 3 : Droit international public 1 (sans TD)	3		EvT	1	E	1h				1	E	1h	
		2 autres matières avec TD (10 crédits)													
		UE 4 : Libertés publiques 1 (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE 5 : Droit des propriétés publiques (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE 6 : Droit international public 1 (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Enjeux contemporains du droit public	3		EvT		1	E ou A	1h				1	E	1h
		COLLEGE DE DROIT													
		UE 1 : Collège de Droit	2												
		EC 1: Droit approfondi - Droit de la presse		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
		EC 2: Droit et... - Droit et littérature		1	EvT		1	E ou O		1	E ou O		1	E ou O	
		EC 3: Théorie et pratique - Recours juridiques		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
			30												

6	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC													
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)													
		UE 1 : Libertés publiques 2 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
		UE 2 : Politiques de l'UE (sans TD)	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
		UE 3 : Droit international public 2 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h			1	O	15 min	
		2 autres matières avec TD (10 crédits)													
		UE 4 : Libertés publiques 2 (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
		UE 5 : Politiques de l'UE (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h
	UE 6 : Droit international public 2 (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	O	15 min	
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A			Min 2	E	1	E	1h
		1 UE au choix:													
		UE 2 : Partis et mouvements politiques en Europe (S5)	3		EvT		1	E ou A	1h			1	O	15 min	
UE 3 : Procédure civile		3		EvT		1	E ou A	1h			1	E	1h		
UE 4 : Procédure pénale		3		EvT		1	E ou A	1h			1	E	1h		
UE 5 : Anglais de spécialité**		3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet	2	E et O	1h		
UE 6 : Droit américain**		3		EvC		2	E et O	1h		Sans objet	1	E ou O	1h		
UE 7 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)		3		EvC		2	M et O				2	M et O			
UE 8 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias** (sauf si N2)		3		EvC		2	M ou O				1	M ou O			
UE 9 : Engagement associatif Ecole de Droit		3		EvT		1	M				1	M			
UE 10 : Politiques territoriales durables		3		EvT		1	E	1h			1	E	1h		
C	UE 11 : Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O				2	M et O			
	UE 12 : Educadroit** (sauf si N2)	3		EvT		1	M				1	M			
	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT														
	UE 1 : Contentieux administratif	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h		
	UE 2 : Contentieux constitutionnel	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h		
	1 UE au choix														
	UE3 : Politiques comparées	3		EvT		1	E ou A	1h			1	O	15 min		
OU															
UE4 : Histoire de l'Administration	3		EvT		1	E ou A	1h			1	E	1h			
COLLEGE DE DROIT															

	UE 1 : Collège de Droit	2											
	EC 1: Droit approfondi - Introduction au droit comparé		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O
	EC 2: Droit et... - Analyse économique du droit		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O
	EC 3: Théorie et pratique - Etude dossier ctx, rédaction d'acte, technique contractuelle		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O
		30											

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous).

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

NIVEAU 3 - Parcours SCIENCE POLITIQUE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

38 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - SC PO													
		UE 1 : Introduction à la politique internationale (avec TD)	6		EvC/EvT	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	O	15 min
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)													
		UE 2 : Pensée politique (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	O	15 min
		UE 3 : Droit international public 1 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		L' autre matière avec TD (6 crédits)													
		UE 4 : Pensée politique (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	1	E	3h	1	O	15 min
	UE 5 : Droit international public 1 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel 2	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Partis et mouvements politiques en Europe	3		EvT		1	E	1h				1	O	15 min
			30												
	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - SC PO													
UE 1 : Politiques de l'UE		4		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
UE 2 : Grands concepts politiques***		4		EvC		2	E		1	E	1h	1	O	15 min	
UE 3 : Politique comparée		4		EvT		1	E	1h				1	O	15 min	

6	B	UE 4 : Négociations internationales***	4		EvC		2	E et O		1	E	1h	1	O	15 min		
		COMPETENCES TRANSVERSALES															
		UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E			1	E	1h	
		1 UE au choix:															
		UE 2 : Politiques sociales	3		EvT		1	E	1h						1	O	15 min
		UE 3 : Sociologie de la culture et des médias (S5)	3		EvT		1	E	1h						1	O	15 min
		UE 4 : Anglais de spécialité**	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet				2	E et O	1h	
		UE 5 : Droit américain**	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet				1	E ou O	1h	
		UE 6 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O							2	M et O	
		UE 7 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias** (sauf si N2)	3		EvC		2	M ou O							1	M ou O	
		UE 8 : Engagement associatif Ecole de Droit	3		EvT		1	M							1	M	
		UE 9 : Politiques territoriales durables	3		EvT		1	E	1h						1	E	1h
		UE 10 : Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O							2	M et O	
		UE 11 : Educadroit** (sauf si N2)	3		EvT		1	M							1	M	
C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT																
	UE 1 : Libertés publiques 2 (avec TD)	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h			
	UE 2 : Droit international public 2 (avec TD)	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	O	15 min			
		30															

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

A*** Attention - Application des règles d'assiduité relatives aux TD

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir une ou deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) et l'évaluation terminale.

Attention - En anglais,, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

NIVEAU 3 - Parcours METIERS DE L'IMMOBILIER

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 42 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
5	A	VENTE ET GESTION IMMOBILIERE														Oral unique portant sur le programme des matières non capitalisées*
		UE 1 : Les contrats de vente	3		EvT		1	E	1h							
		UE 2 : Acteurs et valeurs	6													
		EC 1 : Les prêts immobiliers		1	EvT		1	E	30 min							
		EC 2 : Les professionnels		1	EvT		1	E	30 min							
		EC 3 : L'expertise		1	EvC		1	M		1	M					
		UE 3 : La copropriété	3		EvT		1	E	1h							
		UE 4 : La gestion locative	3		EvT		1	E	1h							
		UE 5 : Gestion et habitat	3													
		EC 1 : Pratique de la gestion immobilière		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
	EC 2 : L'habitat social		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
	B	PROFESSIONNALISATION ET CONTENTIEUX														
		UE 1 : Anglais	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
		UE 2 : Séminaire : recherche d'emploi	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
		UE 3 : Séminaire : métiers périphériques	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
		UE 4 : Contentieux	3													
		EC 1 : Contentieux de l'entreprise		2	EvT		1	E	1h							
EC 2 : Contentieux de l'urbanisme			1	EvT		1	E	30 min								
		30														
	AMENAGEMENT URBAIN ET PROMOTION IMMOBILIERE															
	UE 1 : Les opérations d'aménagement	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h					
	UE 2 : Urbanisme et financement	6														

6	A	EC 1 : L'urbanisme		2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h	Oral unique portant sur le programme des matières non capitalisées*	
		EC 2 : Montages financiers		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		UE 3 : La promotion immobilière	6											
		EC 1 : Les promoteurs		4	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		EC 2 : La responsabilité du promoteur		2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		EC 3 : Montage opération de promotion		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		EC 4 : La technique du bâtiment		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
	B	PROFESSIONNALISATION												
		UE 1 : Anglais	3			EvC		2	E/O/M		1	E/O/M		1h
		UE 2 : Informatique et comptabilité	3											
		EC 1 : Informatique appliquée		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		EC 2 : Comptabilité (avec TD)		2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		UE 3 : Ouverture sur le monde professionnel	3											
		EC 1 : Projet personnel et professionnel		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
EC 2 : Projet tutoré			2	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h			
EC 3 : Négociation		1	EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h				
UE 4 : Stage	6			EvC		2	M/O		2	M/O				
		30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Remarque : * L'oral unique en seconde session, d'une durée de 20 minutes, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en PASS et Portail Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens du PASS et du Portail Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales (hors UE de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé s'il remplit les conditions de recevabilité.

UE de préparation à l'oral

L'UE de préparation à l'oral se validant par le rendu d'un écrit sur l'ENT, tout manquement à cette obligation conduira à la défaillance en évaluation initiale.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

Les maquettes restent inchangées pour les étudiants internationaux aux semestres 5 et 6.

Il est cependant conseillé aux étudiants internationaux de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6.



Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. La validation du module permet d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h : 18h Tronc commun + 6h Thématiques Instituts**
- Validation du module par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention de 80 % de réussite.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4-Modalités d'évaluation 2023-2024 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études	Obtention de l'open badge
Licence	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	Si validé, obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le Module DD en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2023-2024**

**Licence Professionnelle mention Activités
juridiques : métiers du droit de l'immobilier –
Droit et gestion de l'habitat social**

Conseil de Gestion : le 13 juillet 2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 12 septembre 2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue horizontal line.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Christèle EYRAUD et Laurent FIOLET

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit et gestion de l'habitat social	Christèle EYRAUD	Christele.EYRAUD@uca.fr
Droit et gestion de l'habitat social	Laurent FIOLET	Laurent.FIOLET@ext.uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
Parcours	durée minimale	calendrier/période
Droit et gestion de l'habitat social	12 semaines	Avril au 30 septembre n+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Christèle EYRAUD

MODALITÉS DE COMPENSATION

Semestre 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	15	X	
B	UE1 - UE2	9	X	
C	UE1 - UE2	6	X	

Semestre 2				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	9	X	
B	UE1 - UE2	21	X	

Les notes se compensent à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres d'une même année universitaire. La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu, à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE, y compris le projet tutoré et le stage et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Parcours Droit et gestion de l'habitat social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Acteurs et politique du logement social	6													
		EC 1 : Collectivités territoriales		60	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		EC 2 : Acteurs et politiques														
		EC 3 : Les métiers du logement social														
		EC 4 : Ateliers d'immersion														
		UE 2 : Politique de la ville, géographie sociale et sociologie de l'habitat	3													
		EC 1 : Politique de la ville		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		EC 2 : Géographie sociale														
		EC 3 : Sociologie														
	UE 3 : Connaissances juridiques	6								1	M					
	EC 1 : Principes juridiques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
	EC 2 : Gestion du contentieux															
	EC 3 : Biens et assurances															
	EC 4 : Droit du travail		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
EC 5 : Contrats et marchés																
EC 6 : Fiscalité																
B	UE 1 : Stratégie et commercialisation	3														
	EC 1 : Accession sociale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
	EC 2 : Démarche mercantique															
	UE 2 : Gestion de la demande et des attributions	6														
	EC 1 : Gestion de la demande et des attributions		60	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
EC 2 : Publics vulnérables																
EC 3 : Gestion technique du patrimoine																

C- Etablir une relation professionnelle	UE 1 : Méthodologie, outils et méthodes de communication	3											
	EC 1 : Méthodologie écrite et orale												
	EC 2 : TICE	30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	EC 3 : Communication												
	UE 2 : Langues	3											
	EC 1 : Anglais	30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
	30												
2	UE 1 : Gestion de projets et management	3											
	EC 1 : Management des équipes												
	EC 2 : Montage d'opération et qualité	30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	EC 3 : Gestion financière du montage d'opération												
	UE 2 : Gestion locative	3											
	EC 1 : La vie du bail												
	EC 2 : Syndic et copropriété	30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	EC 3 : Comptabilité et gestion locative												
	UE 3 : Gestion de la relation clientèle	3											
	EC 1 : Pratique et traitement des impayés	30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
EC 2 : Gestion de proximité													
B	UE 1 : Projet tutoré	6	60	EvT		1	M et/ou S				1	M et/ou S	
	UE 2 : Stage	15	150	EvT		1	M et/ou S				1	M et/ou S	
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2023-2024**

**Licence Professionnelle mention Activités
juridiques : notariat**

Conseil de Gestion : avis favorable le 13 juillet 2023
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 12 septembre 2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise Peyrard', is written over a light grey, stylized signature graphic.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Christine LASSALAS, Sylwia WYSZOGRODZKA

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
LICENCE PROFESSIONNELLE Activités juridiques : métiers du notariat	Christine LASSALAS Sylwia WYSZOGRODZKA	Christine.LASSALAS@uca.fr Sylwia.WYSZOGRODZKA@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà d'une absence par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà d'une absence par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
Parcours	durée minimale	calendrier/période
LP Notariat	12 semaines	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Christine LASSALAS, Sylwia WYSZOGRODZKA

MODALITÉS DE COMPENSATION

LICENCE PROFESSIONNELLE Activités juridiques : notariat

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE5 - UE6 - UE7 - UE8 - UE9 - UE10	30	X	

Les notes se compensent à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres d'une même année universitaire. La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

LICENCE PROFESSIONNELLE
Activités juridiques : métiers du notariat

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Notions fondamentales	3												
		EC 1 : Droit commun des contrats et des "contrats préparatoires"		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 2 : Droit commun des contrats et des "contrats préparatoires" - TD													
		EC 3 : Droit extrapatrimonial des personnes et de la famille		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 4 : Droit extrapatrimonial des personnes et de la famille - TD													
		UE 2 : Gestion du patrimoine familial, Garanties	15												
		EC 1 : Régimes matrimoniaux		80	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 2 : Régimes matrimoniaux - TD													
		EC 3 : Libéralités et successions		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 4 : Libéralités et successions - TD													
		EC 5 : Sûretés et hypothèques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 6 : Sûretés et hypothèques - TD													
		UE 3 : Outils et environnement professionnels	3												
		EC 1 : Flexibilité des parcours : renforcement du caractère professionnalisant ou académique		10	EvC		1	A		1	A		1	A	
EC 2 : Pratique de l'informatique notarial niveau 1		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
UE 4 : Projet tutoré	9														
EC 1 : Méthodologie, aide à la rédaction, recherche documentaire, recherche d'informations															
EC 2 : Suivi individuel		90	EvT		1	M et/ou S					1	M et/ou S			
		30													
		UE 5 : Droit immobilier	6												
		EC 1 : Vente d'immeuble		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 2 : Vente d'immeuble - TD													
		EC 3 : Construction		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 4 : Construction - TD													
		EC 5 : Droit de l'urbanisme		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 6 : Droit de l'urbanisme - TD													
		EC 7 : Copropriété - Diagnostics, expertise immobilière		10	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 8 : Copropriété - Diagnostics, expertise immobilière - TD													
		UE 6 : Fiscalité et publicité foncière	3												

2	B	EC 1 : Fiscalité		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 2 : Fiscalité - TD													
		EC 3 : Publicité foncière - TD		10	EvC		1	A		1	M		1	M	
		UE 7 : Droit du patrimoine privé et professionnel	3												
		EC 1 : Droit des biens - Droit rural		12	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 2 : Droit des biens - Droit rural - TD													
		EC 3 : Droit de l'entreprise		18	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 4 : Droit de l'entreprise - TD													
		UE 8 : Environnement professionnel et outils	3												
		EC 1 : Pratique de l'informatique notarial niveau 2		15	EvC		1	A		1	M		1	M	
		EC 2 : Comptabilité notariale et déontologie - TD		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 9 : Stage	12												
		EC 1 : Stage 12 semaines minimum, méthodologie, aide à la rédaction du rapport...		120	EvT		1	M et/ou S					1	M et/ou S	
UE 10 : Anglais	3														
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O			
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S1-UE3 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2023-2024

Master ADMINISTRATION PUBLIQUE

Parcours 1 : Carrières Publiques

Parcours 2 : Carrières Publiques

Option Droit Public Approfondi

Option Droit des Affaires des Collectivités Publiques

Parcours 3 : Sécurité Publique

Parcours 4 : Culture Juridique (public)

Conseil de Gestion : avis favorable le 15 juin 2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 12 septembre 2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : M. TESTARD Christophe

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
M1 Carrières Publiques M2 Carrières Publiques option DDACP M2 Carrières Publiques option DPA	Christophe TESTARD Sébastien DEFIX Anne JACQUEMET-GAUCHE	christophe.testard@uca.fr sebastien.defix@uca.fr anne.jacquemet-gauche@uca.fr
Culture juridique public	Rémi OULION	remi.oulion@uca.fr
Sécurité publique	Claire MARLIAC, Loïc EYRIGNAC	Claire.MARLIAC@uca.fr Loic.EYRIGNAC@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 CP option DDACP	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

M2 CP parcours DPA	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 CP parcours SP	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 CP parcours CUJUPU	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Christophe TESTARD, Sébastien DEFIX, Anne JACQUEMET-GAUCHE, Rémi OULION, Claire MARLIAC, Loïc EYRIGNAC

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Carrières Publiques				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Culture Juridique Public				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Sécurité Publique				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Carrières Publiques Option DDACP				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Carrières Publiques Option DPA

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

Master 2 - Parcours Culture Juridique Public				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Sécurité Publique				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5-UE6	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

MASTER 1 Administration publique Parcours Carrières publiques

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : L'Etat	12												
		EC 1 : Théories constitutionnelles		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la décentralisation		40	EvT		1	O					1	O	
		EC 3 : Droit de la décentralisation - TD		40	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 2 : L'économie publique	12												
		EC 1 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit public économique		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit public économique - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 4 : Droit public de la concurrence		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Options	6												
		Matières au choix (2 parmi 4)													
		EC 1 : Origines historiques du droit administratif		30	EvT		1	O	1H				1	E	1H
		EC 2 : Théorie des relations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Droit des étrangers et de l'asile		30	EvT		1	O					1	O	
EC 4 : Enjeux du développement durable		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
		30													
2	B	UE 1 : L'administration	12												
		EC 1 : Droit de la fonction publique		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la responsabilité administrative		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la responsabilité administrative - TD		40	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 2 : Les moyens publics	9												
		EC 1 : Droit des travaux publics		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des contrats publics		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit des contrats publics - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 3 : Développement durable	6												
		EC 1 : Droit de l'environnement		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H

	EC 2 : Politiques de l'environnement		20	EvT		1	O				1	O	
	EC 3 : Contentieux de l'environnement		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	1	M	
	UE 4 : Compétence linguistique	3											
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O	1	O	
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Administration publique Parcours Carrières publiques Option Droit public approfondi

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 1 : Droit public approfondi 1	12													
		EC 1 : Droit constitutionnel approfondi		70	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit public		50	EvT		1	E	1H							
		UE 2 : Pensée juridique	12													
		EC 1 : Théorie du droit		60	EvT		1	E	3H							
		EC 2 : Philosophie du droit		60	EvT		1	E	3H							
		UE 3 : Spécialisation juridique	3													
		Matière au choix (1 parmi 2)														
		EC 1 : Finances publiques et fiscalité locale		30	EvT		1	E	1H							
		EC 2 : Droit des migrations et des réfugiés		30	EvT		1	E	1H							
UE 4 : Recherche juridique 1	3															
EC 1 : Méthodologie du mémoire		20	EvC		2	E et/ou O		1	M							
EC 2 : Rédaction d'un article collectif		10	EvT		1	A										
		30														
4	B	UE 1 : Droit public approfondi 2	9													
		EC 1 : Droit administratif approfondi		40	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 2 : Droit international public approfondi		20	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 3 : Procédure administrative contentieuse		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		UE 2 : Perspectives juridiques	6													
		EC 1 : Droit public comparé		20	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat		30	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 3 : Législations et politiques étrangères		10	EvT		2	A								
		UE 3 : Recherche juridique 2	9													
		EC 1 : Méthodologie du mémoire et de l'oral		20	EvC		2	E et/ou O		1	M					
		EC 2 : Stage de recherche (Mémoire)		50	EvT		1	M et/ou S								
		EC 3 : Grand oral		20	EvT		1	O								
		UE 4 : Projet et pratique	3													
		Matière au choix (1 parmi 2)														
EC 1 : Réalisation de projet		30	EvT		1	A										
EC 2 : Clinique des droits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
UE 5 : Compétence linguistique	3															
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O							
		30														

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S3 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation
S4 UE 4 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 Administration publique Parcours Culture juridique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Culture juridique 1	12												
		EC 1 : Histoire de la pensée juridique		70	EVT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Origines historiques du droit administratif		50	EVT		1	O					1	O	
		UE 2 : L'Etat	9												
		EC 1 : Théories constitutionnelles		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la décentralisation		30	EVT		1	O					1	O	
		EC 3 : Droit de la décentralisation - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 3 : Economie publique	9												
		EC 1 : Droit public économique		30	EVT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit public économique - TD		30	EvC		2	E et/ou O					1	M	
EC 3 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H		
			30												
2	B	UE 1 : Culture juridique 2	9												
		EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Initiation à l'épistémologie du droit		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : L'action de l'Etat	9												
		EC 1 : Droit de la fonction publique		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des contrats publics		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit des contrats publics - TD		10	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 4 : Droit de la responsabilité administrative		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 5 : Droit de la responsabilité administrative - TD		10	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
UE 3 : Droit international	9														
EC 1 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
EC 2 : Histoire du droit international public		30	EvT		1	O					1	O			
EC 3 : Histoire du droit international privé		30	EvT		1	E1H					1	O			

	UE 4 : Langues	3												
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Administration publique Parcours Culture juridique public

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Pensée juridique	6												
		EC 1 : Théorie du droit		30	EvT		1	E	3H						
		EC 2 : Philosophie du droit		30	EvT		1	E	3H						
		UE 2 : Droit public fondamental	9												
		EC 1 : Grandes notions du droit public		50	EvT		1	0							
		EC 2 : Histoire de la justice		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 3 : Droit privé fondamental	9												
		EC 1 : Grandes notions du droit privé		40	EvT		1	E	3H						
		EC 2 : Grandes notions du droit pénal		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Droit pénal comparé		20	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 4 : Langues	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O				
		UE 5 : Recherche	3												
		EC 1 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
			30												
4	B	UE 1 : L'Etat et son environnement international	6												
		EC 1 : Fondements romains des droits européens		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Droit comparé	9												
		EC 1 : Droit privé comparé		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Droit public comparé TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Législations et politiques étrangères		30	EvT		1	A							
		UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	15												
		EC 1 : Stage de recherche (Mémoire)		150	EvT		1	M et/ou S							
		EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours													
			30												

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S4-UE2-EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 Administration publique Parcours Sécurité publique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Pouvoirs publics	12												
		EC 1 : Théories constitutionnelles		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la décentralisation		40	EvT		1	O					1	O	
		EC 3 : Droit de la décentralisation - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Sécurité publique 1	12												
		EC 1 : Droit pénal spécial		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal spécial - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Acteurs de la sécurité publique		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Options	6												
		Matières au choix (2 parmi 3)													
		EC 1 : Criminologie		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Théorie des relations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
EC 3 : Droit des étrangers et de l'asile		30	EvT		1	O					1	O			
		30													
2	B	UE 1 : Responsabilité	12												
		EC 1 : Droit de la fonction publique		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la responsabilité administrative		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la responsabilité administrative - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Sécurité publique 2	9												
		EC 1 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la peine		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Procédure pénale - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 3 : Droit européen	6												
		EC 1 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal européen		30	EvT		1	O					1	O	
		UE 4 : Compétence linguistique	3												
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O			
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Administration publique Parcours Sécurité publique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

24 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences														
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance						
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.				
3	A	UE 1 : Droit pénal	9																
		EC 1 : Droit pénal général		30	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		EC 2 : Délinquance économique et financière		30	EvT		1	E	1H										
		EC 3 : Droit pénal comparé		30	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		UE 2 : Libertés et droits fondamentaux	6																
		EC 1 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal		60	EvT		1	Grand oral*											
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit public																	
		UE 3 : Organisation des forces de sécurité	6																
		EC 1 : Organisation des forces de sécurité interne		30	EvT		1	E	1H										
		EC 2 : Organisation des forces de sécurité externe		30	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		UE 4 : Identification du phénomène criminel	3																
		EC 1 : Identification du phénomène criminel		30	EvT		1	E	1H										
		UE 5 : Préparation aux concours de la sécurité publique	3																
EC 1 : Méthodologie		30	EvC		2	E et/ou O			1	M									
UE 6 : Anglais	3																		
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O									
			30																
4	B	UE 1 : Actualités des crises et des conflits	3																
		EC 1 : Actualités des crises et des conflits		30	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		UE 2 : Renouvellement de la sécurité publique	6																
		EC 1 : Les enjeux de la sécurité publique		60	EvT		1	Grand oral*											
		EC 2 : Les forces du contrôle de la sécurité publique																	
		EC 3 : Le contrôle des forces de la sécurité publique																	
		UE 3 : Droit pénal approfondi	9																
		EC 1 : Procédure pénale approfondie		30	EvT		1	E	3H										
EC 2 : Procédure pénale approfondie - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M									
UE 4 : Droit et pratique des services publics	3																		

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

	EC 1 : Droit et pratique des services publics		30	EVT		1	E	1H			
	UE 5 : Vision pratique de la sécurité publique	9									
	EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire) ou Clinique des droits		90	EVT		1	M				
		30									

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2023-2024**

**Master ADMINISTRATION ECONOMIQUE
ET SOCIALE**

Parcours 1 : DASSS - Administration du secteur social

Parcours 2 : DASSS Management et administration du secteur social - 2e année

Parcours 3 : DASSS - Administration des établissements de santé

Parcours 4 : DASSS Management et administration des établissements de santé - 2e année

Conseil de Gestion : le 13 juillet 2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 12 septembre 2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise Peyrard', is written over a light blue horizontal line.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Agnès ROCHE / Sacha LEDUC

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Administration du secteur social	Agnès ROCHE Sacha LEDUC	agnes.roche@uca.fr sacha.leduc@uca.fr
Management et administration du secteur social		
Administration des établissements de santé		
Management et administration des établissements de santé		

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TD	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	<p>Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.</p> <p>Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.</p> <p>-30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus</p>
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant.</p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.</p>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 AES parcours AES	1 mois	

M1 AES parcours ASS	1 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 AES parcours AES	2 mois	
M2 AES parcours MAES	2 mois	
M2 AES parcours ASS	2 mois	
M2 AES parcours MASS	2 mois	

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Agnès ROCHE, Sacha LEDUC

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Administration du secteur social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Administration des établissements de santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Administration du secteur social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Administration des établissements de santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Management et Administration du secteur social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Management et Administration des établissements de santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

MASTER 1 - Parcours Administration du secteur social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 15 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Fondamentaux juridiques	9												
		EC 1 : Droit approfondi du travail		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la sécurité sociale		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la sécurité sociale - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 2 : Questions sanitaires et sociales 1	9												
		EC 1 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 3 : Politiques publiques	6												
		EC 1 : Politiques publiques		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Politiques publiques - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 4 : Professionnalisation	6												
		EC 1 : Techniques d'enquêtes		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 2 : Communication orale		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 3 : Initiation à la recherche													
		30													
UE 1 : Cadres juridiques et comptables	9														
EC 1 : Droit de la responsabilité administrative		30	EvT		1	E	1H					1	E	1H	
EC 2 : Gestion financière et comptable des organisations		30	EvT		1	E	1H					1	E	1H	

2	B	EC 3 : Gestion financière et comptable des organisations - TD	30	EvC	2	E et/ou O	1	M	1	M		
		UE 2 : Questions sanitaires et sociales 2	12									
		EC 1 : Système de protection sociale en Europe	30	EvT	1	E	3H			1	E	1H
		EC 2 : Système de protection sociale en Europe - TD	30	EvC	2	E et/ou O		1	M	1	M	
		EC 3 : Acteurs du secteur social	30	EvT	1	E	1H			1	E	1H
		EC 4 : L'intervention sociale : histoire, sociologie, organisation	30	EvT	1	E	1H			1	E	1H
		UE 3 : Professionnalisation	6									
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)	60	EvT	1	M et/ou S				1	M et/ou S	
		UE 4 : Anglais	3									
		EC 1 : Anglais	30	EvC	2	E et/ou O		1	O	1	O	
	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Administration du secteur social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **39 crédits**

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale						RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 1 : Questions sociales	9												
		EC 1 : Analyse des comportements déviants		60	EvC	2	E et/ou O		1	M					
		EC 2 : Analyse des comportements déviants - TD													
		EC 3 : Psychosociologie du travail		30	EvC	2	E et/ou O		1	M					
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9												
		EC 1 : Analyse financière		30	EvT	1	E	1H							
		EC 2 : GRH		30	EvT	1	E	1H							
		EC 3 : GRH - TD		30	EvC	2	E et/ou O		1	M					
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9												
		EC 1 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 1		30	EvC	2	E et/ou O		1	M					
		EC 2 : Techniques d'enquêtes		30	EvC	2	E et/ou O		1	M					
		EC 3 : Note de synthèse dans le secteur social		30	EvC	2	E et/ou O		1	M					
		UE 4 : Anglais	3												
	EC 1 : Anglais		30	EvC	2	E et/ou O		1	O						
		30													
		UE 1 : Insertion, famille, dépendance et action publique	12												
		EC 1 : Enfance, famille et action publique													

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	EC 2 : Enfance, famille et action publique - TD	30	EvC	2	E et/ou O		1	M
		EC 3 : Handicap, vieillesse et action publique	30	EvT	1	E	3H		
		EC 4 : Approche sociale du handicap et de la vieillesse	30	EvC	2	E et/ou O		1	M
		EC 5 : Exclusion, insertion et action publique	30	EvC	2	E et/ou O		1	M
		EC 6 : Exclusion, insertion et action publique - TD							
		UE 2 : Recherche et pratique professionnelle	6						
	EC 1 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 2	30	EvC	2	E et/ou O		1	M	
	EC 2 : Communication orale dans le secteur social	30	EvC	2	E et/ou O		1	M	
	UE 3 : Stage	12							
	EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)	120	EvT	1	M et/ou S				
	30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Management et administration du secteur social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
3	A	UE 1 : Questions sociales	9															
		EC 1 : Analyse des comportements déviants		60	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 2 : Analyse des comportements déviants - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 3 : Psychosociologie du travail		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9															
		EC 1 : Analyse financière		30	EvT		1	E	1H									
		EC 2 : GRH		30	EvT		1	E	1H									
		EC 3 : GRH - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9															
		EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1		90	EvC		2	E et/ou O			1	M						
UE 4 : Anglais	3																	
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O								
		30																
		UE 1 : Insertion, famille, dépendance et action publique	12															
		EC 1 : Enfance, famille et action publique		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 2 : Enfance, famille et action publique - TD		30	EvT		1	E	3H									
		EC 3 : Handicap vieillesse action publique		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 4 : Approche sociale du handicap et de la vieillesse		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						

Oral transversal
portant sur les
matières non validées
(hors rapport de stage,
mémoire, soutenance)

4	B	EC 5 : Exclusion, insertion et action publique		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 6 : Exclusion, insertion et action publique - TD										
		UE 2 : Outils de professionnalisation	6									
		EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2		60	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 3 : Stage	12									
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		120	EvT		1	M et/ou S				
		30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 - Parcours Administration des établissements de santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 15 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Fondamentaux juridiques	9													
		EC 1 : Droit approfondi du travail		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit de la sécurité sociale		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 3 : Droit de la sécurité sociale - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		UE 2 : Questions sanitaires et sociales 1	9													
		EC 1 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale		60	EvT		1	E	3H					1	E	1H
		EC 2 : Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		UE 3 : Politiques publiques	6													
		EC 1 : Politiques publiques		30	EvT		1	E	3H					1	E	1H
		EC 2 : Politiques publiques - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		UE 4 : Professionnalisation	6													
		EC 1 : Techniques d'enquêtes		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 2 : Communication orale		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Initiation à la recherche														
			30													
		UE 1 : Cadres juridiques et comptables	9													
		EC 1 : Droit de la responsabilité administrative		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Gestion financière et comptable des organisations		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	

2	B	EC 3 : Gestion financière et comptable des organisations - TD	30	EvC	2	E et/ou O	1	M	1	M		
		UE 2 : Questions sanitaires et sociales 2	12									
		EC 1 : Système de protection sociale en Europe	30	EvT	1	E	3H			1	E	1H
		EC 2 : Système de protection sociale en Europe - TD	30	EvC	2	E et/ou O		1	M	1	M	
		EC 3 : L'organisation sanitaire	30	EvT	1	E	1H			1	E	1H
		EC 4 : Acteurs du secteur social	30	EvT	1	E	1H			1	E	1H
		UE 3 : Professionnalisation	6									
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)	60	EvT	1	M et/ou S				1	M et/ou S	
		UE 4 : Anglais	3									
		EC 1 : Anglais	30	EvC	2	E et/ou O		1	O	1	O	
		30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Administration des établissements de santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
3	A	UE 1 : Administration des établissements sanitaires	9															
		EC 1 : Les établissements de santé		30	EvT		1	E	1H									
		EC 2 : Financement des établissements de santé		30	EvT		1	E	1H									
		EC 3 : Responsabilité des établissements		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 4 : Responsabilité des établissements - TD																
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9															
		EC 1 : Analyse financière		30	EvT		1	E	1H									
		EC 2 : GRH		30	EvT		1	E	1H									
		EC 3 : GRH - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9															
		EC 1 : Note de synthèse dans le secteur sanitaire		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 1		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 3 : Techniques d'enquêtes		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		UE 4 : Anglais	3															
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O								
		30																

Oral transversal portant sur les matières non validées

4	B	UE 1 : Outils de direction	6									les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
		EC 1 : Droits et devoirs des patients et praticiens		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 2 : Droits et devoirs des patients et praticiens - TD											
		EC 3 : Certification, évaluation, qualité		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 4 : Certification, évaluation, qualité - TD											
		UE 2 : Action de l'Etat	6										
		EC 1 : Handicap, vieillesse et action publique		30	EvT		1	E	3H				
		EC 4 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	6										
		EC 1 : Communication orale dans le secteur sanitaire		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 2 : Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 2		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 4 : Stage	12										
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		120	EvT		1	M et/ou S					
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Management et administration des établissements de santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 27 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 1 : Administration des établissements sanitaires	9													
		EC 1 : Les établissements de santé		30	EvT		1	E	1H							
		EC 2 : Financement des établissements de santé		30	EvT		1	E	1H							
		EC 3 : Responsabilité des établissements		30	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		EC 4 : Responsabilité des établissements - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		UE 2 : Outils de gestion du secteur sanitaire et social	9													
		EC 1 : Analyse financière		30	EvT		1	E	1H							
		EC 2 : GRH		30	EvT		1	E	1H							
		EC 3 : GRH - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M				
		UE 3 : Outils de professionnalisation	9													
EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1		90	EvC		2	E et/ou O			1	M						
UE 4 : Anglais	3															
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O						
		30														
UE 1 : Outils de direction	6															
EC 1 : Droits et devoirs des patients et praticiens		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	EC 2 : Droits et devoirs des patients et praticiens - TD								
		EC 3 : Certification, évaluation, qualité	30	EvC	2	E et/ou O	1	M		
		EC 4 : Certification, évaluation, qualité - TD								
		UE 2 : Action de l'Etat	6							
		EC 1 : Handicap, vieillesse et action publique	30	EvT	1	E	3H			
		EC 4 : Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse	30	EvC	2	E et/ou O	1	M		
		UE 3 : Outils de professionnalisation	6							
		EC 1 : Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	60	EvC	2	E et/ou O	1	M		
		UE 4 : Stage	12							
EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)	120	EvT	1	M et/ou S						
	30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2023-2024**

Master DROIT CIVIL

Parcours 1 : Droit civil général
Parcours 2 : Culture juridique privé

Conseil de Gestion : le 13 juillet 2023
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : le 12 septembre 2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue horizontal line.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Jean-François RIFFARD / Xavier PERROT**

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit civil général	Jean-François RIFFARD	j-francois.riffard@uca.fr
Culture juridique privé	Xavier PERROT	Xavier.PERROT@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TD	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	<p>Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.</p> <p>Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.</p> <p>-30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures</p> <p>-1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus</p>
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant.</p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.</p>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 Droit civil général	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 Culture juridique privé	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Jean-François RIFFARD, Xavier PERROT

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Droit civil général				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Culture juridique privé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Droit civil général				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Culture juridique privé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

MASTER 1 - Parcours Droit civil général

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit civil 1	6												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 2 : Environnement international	12												
		EC 1 : Droit international privé		50	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit international privé - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Fiscalité et comptabilité	6												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		UE 4 : Droit civil appliqué	6												
		EC 1 : Droit de la construction		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Projet tutoré/initiation à la recherche		20	EvT		1	A					1	A	
EC 3 : Orientation professionnelle															
			30												
2	B	UE 1 : Droit civil 2	12												
		EC 1 : Droit des successions		80	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités													
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD		40	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 2 : Affaires	9												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		Matière au choix (1 parmi 3)													
		EC 3 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 4 : Droit de la propriété industrielle		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
EC 5 : Droit de la concurrence		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
UE 3 : Droit et environnement	6														

	EC 1 : Droit rural		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
	EC 2 : Droit de l'environnement		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
	UE 4 : Anglais	3												
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

S1-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Droit civil général

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3	A	UE 1 : Droit de la famille et des biens	6														
		EC 1 : Droit approfondi des biens		30	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Droit approfondi patrimonial de la famille		30	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		UE 2 : Approche fondamentale	12														
		EC 1 : Grandes notions du droit privé		40	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit civil		40	EvT		1	E	1H								
		EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		40	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		UE 3 : Spécialisation et orientation professionnelle	9														
		EC 1 : Droit de la preuve		45	EvT		1	E	1H								
		Option au choix (1 parmi 4)															
		Option 1 : Orientation barreau															
		EC 2 : Droit commun du procès		45	EvT		1	E	1H								
		Option 2 : Orientation huissier															
		EC 3 : Voies d'exécution		45	EvC		2	E et/ou O		1	M						
Option 3 : Orientation notariale																	
EC 4 : Droit approfondi des régimes matrimoniaux		25	EvT		1	E	3H										
EC 5 : Droit des baux commerciaux et professionnels		20	EvT		1	E	1H										
Option 4 : Orientation recherche																	
EC 6 : Théorie du droit		45	EvT		1	E	3H										
UE 4 : Anglais	3																
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O								
		30															
		UE 1 : Contrats et obligations	9														
		EC 1 : Droit approfondi des obligations		45	EvT		1	E	1H								
		EC 2 : Atelier de technique contractuelle		45	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		UE 2 : Droit civil appliqué	6														

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	EC 1 : Contentieux droit des assurances / Consommation		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 2 : Contentieux droit immobilier et de la construction		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 3 : Droit civil spécial	6										
		EC 1 : Droit approfondi des personnes et de la famille		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 2 : Droit approfondi des contrats spéciaux		30	EvT		1	E	1H				
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9										
		EC 1 : Organisation d'un colloque		10	EvT		1	A					
		EC 2 : Stage professionnel		80	EvT		1	M et/ou S					
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S4-UE4-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 - Parcours Culture juridique privé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Droit civil 1	12													
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		EC 3 : Droit de la construction		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 4 : Droit de la construction - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		UE 2 : Environnement international	6													
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		UE 3 : Affaires et procédures 1	3													
		EC 1 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		UE 4 : Culture juridique 1	9													
		EC 1 : Histoire de la pensée juridique		90	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Initiation à la recherche														
			30													
2	B	UE 1 : Droit civil 2	6													
		EC 1 : Droit des successions		40	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H	
		EC 2 : Droit des libéralités														
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M		
		UE 2 : Affaires et procédures 2	6													
		EC 1 : Droit de la propriété industrielle		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Modes alternatifs de règlement des différends		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 3 : Droit des entreprises en difficulté		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		UE 3 : Culture juridique 2	15													
		EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
EC 2 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M				
EC 3 : Histoire du droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H			

	EC 4 : Histoire du droit international public		30	EvT		1	O	1H			1	E	1H
	EC 5 : Initiation à l'épistémologie du droit		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	1	M	
	UE 4 : Orientation et pratique professionnelle	3											
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O	1	O	
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Culture juridique privé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
3	A	UE 1 : Pensée juridique	6															
		EC 1 : Théorie du droit		30	EvT		1	E	3H									
		EC 2 : Philosophie du droit		30	EvT		1	E	3H									
		UE 2 : Droit public fondamental	9															
		EC 1 : Grandes notions du droit public		50	EvT		1	O										
		EC 2 : Histoire de la justice		40	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		UE 3 : Droit privé fondamental	9															
		EC 1 : Grandes notions du droit privé		40	EvT		1	E	3H									
		EC 2 : Grandes notions du droit pénal		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 3 : Droit pénal comparé		20	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		UE 4 : Anglais	3															
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O							
		UE 5 : Recherche	3															
EC 1 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M									
			30															
4	B	UE 1 : L'Etat et son environnement international	6															
		EC 1 : Fondements romains des droits européens		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		UE 2 : Droit comparé	9															
		EC 1 : Droit privé comparé		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 2 : Droit public comparé TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 3 : Législations et politiques étrangères		30	EvT		1	A										
		UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	15															
		EC 1 : Stage de recherche (Mémoire)		150	EvT		1	M et/ou S										
EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours																		
			30															

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S4-UE2-EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2023-2024**

Master DROIT DES AFFAIRES

Parcours 1 : Droit du financement et du patrimoine des entreprises

Parcours 2 : Gestion juridique et fiscale de l'entreprise GEFIRE

Parcours 3 : Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers

Conseil de Gestion : le 13 juillet 2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : le 12 septembre 2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise Peyrard', is written over a light blue horizontal line.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Yannick BLANDIN ; Didier VALETTE ; Anthony MAYMONT

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit du financement et du patrimoine des entreprises	Yannick BLANDIN	yannick.blandin@uca.fr
Gestion juridique et fiscale de l'entreprise	Didier VALETTE	didier.valette@uca.fr
Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers	Anthony MAYMONT	anthony.maymont@uca.fr

Contact en scolarité : scola.doit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DFPE	2 mois	avant le 30 septembre N+1
M2 GEFIRE	2 mois	avant le 30 septembre N+1
M2 CMRJF	3 mois	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Yannick BLANDIN, Didier VALETTE, Anthony MAYMONT

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3	30	X	

Master 1 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5	30	X	

MASTER 1 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

15 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Fondamentaux du droit des affaires 1	9												
		EC 1 : Instruments de paiement et de crédit		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 1		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Instruments de paiement et de crédit - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 4 : Initiation à la recherche													
		UE 2 : Fiscalité et comptabilité	9												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 3 : Environnement international des relations d'affaires	6												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit du commerce international		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 4 : Environnement civil des relations d'affaires 1	6												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
EC 2 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H		
			30												
2	B	UE 1 : Fondamentaux du droit des affaires 2	12												
		EC 1 : Droit de la concurrence		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la concurrence - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 4 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 2 : Environnement contentieux des relations d'affaires	6												
		EC 1 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Environnement civil des relations d'affaires 2	9												
		EC 1 : Droit approfondi des biens et techniques d'organisation du patrimoine		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 2 : Droit des successions		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H

	EC 3 : Droit des libéralités		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
	UE 4 : Anglais 1	3												
	EC 1 : Business law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O		1	E et/ou O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
3	A	UE 1 : Financement des entreprises 1	12															
		EC 1 : Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 1		60	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 2 : Droit du financement et de l'investissement		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 3 : Institutions bancaires et financières		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		UE 2 : Patrimoine des entreprises 1	12															
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 2																
		EC 2 : Droit des opérations sur les fonds		120	EvT		1	A*	24H									
		EC 3 : Droit des baux commerciaux et professionnels																
		EC 4 : Droit et pratique des contrats de distribution																
		UE 3 : Anglais 2	3															
EC 1 : Business Law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O									
UE 4 : Atelier écriture	3																	
EC 1 : Ateliers de professionnalisation		30	EvC		2	E et/ou O		1	M									
		30																
4	B	UE 1 : Financement des entreprises 2	12															
		EC 1 : Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 2		60	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 2 : Droit approfondi des entreprises en difficulté		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 3 : Personnes, famille et pratiques bancaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		UE 2 : Patrimoine des entreprises 2	9															
		EC 1 : Droit de la gestion patrimoniale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 2 : Culture et analyse financière		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 3 : Fiscalité bancaire, financière et patrimoniale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	9															
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		80	EvT		1	M et/ou S										
EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours		10	EvT		1	A												
EC 3 : Méthodologie du rapport et du mémoire																		
		30																

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A* S3-UE2 : Epreuve libre de 24h portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 2 semestre 3.

S4-UE3-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise - GEFIRE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Organisation de l'entreprise 1	12													
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 1		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD Matière au choix (1 parmi 2)		40	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Droit des régimes matrimoniaux		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 4 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 5 : Initiation à la recherche														
		UE 2 : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 1	12													
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires		40	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		UE 3 : Vie de l'entreprise 1	6													
		EC 1 : Instruments de paiement et de crédit		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit international privé		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 3 : Droit du commerce international		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
EC 4 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		15	EvT		1	E	1H				1	E	1H			
		30														
2	B	UE 1 : Organisation de l'entreprise 2	15													
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		40	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Aspects sociaux des restructurations		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 4 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		UE 2 : Vie de l'entreprise 2	12													
		EC 1 : Droit de la concurrence		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit de la concurrence - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 4 : Droit de la propriété industrielle		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	

	UE 3 : Anglais 1	3												
	EC 1 : Business law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	E et/ou O		1	E et/ou O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise -GEFIRE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
3	A	UE 1 : Organisation et vie de l'entreprise 1	12															
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements 2																
		EC 2 : Droit des opérations sur les fonds																
		EC 3 : Droit des baux commerciaux et professionnels		120	EvT		1	A*	24H									
		EC 4 : Droit et pratique des contrats de distribution																
		EC 5 : Droit et pratique des contrats de la propriété industrielle																
		UE 2 : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 2	9															
		EC 1 : Comptabilité commerciale approfondie																
		EC 2 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise I (IS)		90	EvT		1	E*	6H									
		EC 3 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise II (TVA)																
EC 4 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise III (Fiscalité spéciale)																		
UE 3 : Compléments de formation 2	6																	
EC 1 : Déontologie des acteurs du droit des affaires		30	EvC		2	E et/ou O			1	M								
EC 2 : Ateliers de professionnalisation		30	EvC		2	E et/ou O			1	M								
UE 4 : Anglais 2	3																	
EC 1 : Business Law et anglais des affaires		30	EvC		2	E et/ou O			1	E et/ou O								
			30															
4	B	UE 1 : Organisation et vie de l'entreprise 2	6															
		EC 1 : La place du salarié dans l'entreprise		20	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 2 : Protection sociale et prévoyance des dirigeants sociaux		20	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 3 : Optimisation juridique et fiscale de l'entreprise		20	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		UE 2 : Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 3	12															
		EC 1 : Comptabilité consolidée		20	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 2 : Analyse financière de l'entreprise		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 3 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise I		20	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 4 : Droit fiscal approfondi de l'entreprise II		20	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 5 : Contrôle et contentieux fiscal		30	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		UE 3 : Compléments de formation 3	3															
		EC 1 : Ateliers de professionnalisation		15	EvC		2	E et/ou O		1	M							
		EC 2 : Vie universitaire : colloque, clinique juridique...		15	EvT		1	A										
UE 4 : Stage	9																	

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

	EC 1 : Méthodologie de la recherche documentaire, accompagnement rédactionnel des travaux d'analyse et préparation aux présentations de rapports d'activité et de mémoire	10	EvC	2	E et/ou O	1	M	
	EC 2 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)	80	EvT	1	M et/ou S			
		30						

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A* S3-UE1 : Epreuve libre de 24h portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE1 semestre 3.

E* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE2 semestre 3

S4 UE 3 EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Droit des affaires et conformité 1	15													
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés et des groupements		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Conformité et risques		40	EvT		1	E	2H				1	E	1H	
		EC 4 : Instruments de paiement et de crédit		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
				UE 2 : Fiscalité et comptabilité	9											
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
				UE 3 : Droit international et éthique des affaires	6											
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Déontologie professionnelle et éthique		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
					30											
		2	B	UE 1 : Droit des affaires et conformité 2	15											
EC 1 : Droit de la concurrence				40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
EC 2 : Droit de la concurrence - TD				30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
EC 3 : Droit de la propriété industrielle				40	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
EC 4 : Economie bancaire et de l'assurance				40	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
EC 5 : Initiation à la recherche																
				UE 2 : Entreprises et procédures	12											
EC 1 : Droit des entreprises en difficulté				30	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD				30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
EC 3 : Droit pénal des affaires				30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
EC 4 : Modes alternatifs de règlement des différends				30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
				UE 3 : Anglais	3											
EC 1 : Business law et anglais des affaires				30	EvC		2	E et/ou O			1	E et/ou O		1	E et/ou O	
					30											

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3	A	UE 1 : Fondamentaux juridiques et réglementaires	12														
		EC 1 : Droit des marchés financiers		40	EvC		2	E et/ou O			1	M					
		EC 2 : Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance		40	EvC		2	E et/ou O			1	M					
		EC 3 : Défaillances bancaires et financières		40	EvC		2	E et/ou O			1	M					
		UE 2 : Fondamentaux économiques et financiers	12														
		EC 1 : Principes de la gestion des risques		40	EvC		2	E et/ou O			1	M					
		EC 2 : Théories économiques des crimes financiers		40	EvC		2	E et/ou O			1	M					
		EC 3 : Techniques avancées de détection des fraudes		40	EvC		2	E et/ou O			1	M					
		UE 3 : Approches transversales	6														
		EC 1 : Responsabilité sociale de l'entreprise		30	EvC		2	E et/ou O			1	M					
EC 2 : Business and compliance		30	EvC		2	E et/ou O			1	E et/ou O							
			30														
4	B	UE 1 : Environnement économique, juridique et financier	3														
		EC 1 : Introduction à la conformité au contrôle interne et au risque de fraude															
		EC 2 : Le cadre législatif et réglementaire de la conformité		30	EvC		2	E et/ou O*			1	M*					
		EC 3 : Les réformes Bâle 2, Bâle 3 : contexte, contenu et conséquences															
		EC 5 : Certification AMF															
		UE 2 : Conformité et contrôle interne	6														
		EC 1 : La fonction conformité dans la banque		30	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Reporting en matière de conformité		30	EvT		1	E	3H								
		UE 3 : Gestion des risques	9														
		EC 1 : Expertise dans la prévention du risque de non-conformité		50	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Surveillance des risques de non-conformité		40	EvT		1	E	3H								
		UE 4 : Méthodologie	3														
		EC 1 : Méthodologie du mémoire universitaire		30	EvT		1	A									
UE 5 : Insertion professionnelle	9																
EC 1 : Apprentissage ou Contrat de professionnalisation ou Stage professionnel		90	EvT		1	M et/ou S											
			30														

Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 1

S4-UE4 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2023-2024**

Master DROIT NOTARIAL

Conseil de Gestion : le 13 juillet 2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : le 12 septembre 2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light grey rectangular background.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Aurélia FAUTRE-ROBIN** ; aurelia.fautre-robin@uca.fr

Parcours	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
DROIT NOTARIAL	Aurélia FAUTRE-ROBIN	aurelia.fautre-robin@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 Droit notarial	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Aurélia FAUTRE-ROBIN

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Droit notarial				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	

Master 2 - Droit notarial				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 - UE6	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 - UE6 - UE7	30	X	

Régime imposé par l'Arrêté sur les études notariales du 28 avril 2008

(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018744158/>)

Pour présenter les épreuves orales d'admission, la moyenne des notes obtenues par le candidat aux épreuves écrites d'admissibilité doit être égale ou supérieure à 10 sur 20.

Le bloc B peut compenser le bloc A si et seulement si le bloc A est validé par une moyenne supérieure ou égale à 10/20

MASTER 1 DROIT NOTARIAL

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit civil 1	12												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 3 : Droit des obligations approfondi		40	EvT		1	O					1	O	
		UE 2 : Environnement international	6												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Fiscalité et comptabilité	6												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		20	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 4 : Droit civil spécial	6												
		EC 1 : Droit de la construction		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la construction - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		30													
2	B	UE 1 : Droit civil 2	12												
		EC 1 : Droit des successions		90	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités													
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		EC 4 : Initiation à la recherche													
		UE 2 : Droit rural et environnement	9												
		EC 1 : Droit rural		50	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de l'environnement		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Droit des affaires	6												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M
		UE 4 : Compléments de formation	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O		1	O
				30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 DROIT NOTARIAL

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

15 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance				
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3 : Admissibilité ¹	A	UE 1 : Droit notarial des personnes et de la famille	9													
		EC 1 : Droit extrapatrimonial de la famille et des personnes appliqué au notariat														
		EC 2 : Droit approfondi des régimes matrimoniaux		90	EvT		1	E*	3H				1	E	1H	
		EC 3 : Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions														
		UE 2 : Droit notarial des contrats et des biens	6													
		EC 1 : Droit approfondi des biens		60	EvT		1	E*	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit approfondi des contrats appliqué au notariat														
		UE 3 : Droit notarial commercial et des sociétés	6													
		EC 1 : Droit approfondi des sociétés appliqué au notariat		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit des opérations sur les fonds		30	EvT		1	E*	1H				1	E	1H	
		EC 3 : Droit des baux commerciaux et professionnels														
		UE 4 : Droit international privé notarial	3													
		EC 1 : Droit international matrimonial et de la filiation		30	EvC		2	E et/ou O*			1	M		1	M	
		EC 2 : Droit international des successions														
		UE 5 : Compléments de formation	3													
EC 1 : Techniques de communication écrite et orale		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M			
UE 6 : Anglais	3															
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O		1	O			
		30														



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2023-2024**

**Master DROIT PENAL ET SCIENCES
CRIMINELLES**

Conseil de Gestion : le 13 juillet 2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : le 12 septembre 2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue horizontal line.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Farah SAFI** - farah.safi@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit pénal et sciences criminelles		

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TD	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	<p>Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.</p> <p>Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.</p> <p>-30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures</p> <p>-1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus</p>
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant.</p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.</p>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DPSC	2 mois	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Farah SAFI

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Droit pénal et sciences criminelles

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Droit pénal et sciences criminelles

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

MASTER 1 - Droit pénal et sciences criminelles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Unité fondamentale 1	15													
		EC 1 : Droit pénal spécial		80	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H	
		EC 2 : Droit pénal spécial approfondi		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Droit pénal spécial - TD		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 4 : Droit de la preuve														
		UE 2 : Unité complémentaire 1	9													
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit des obligations approfondi		60	EvT		1	O					1	O		
		EC 3 : Initiation à la recherche														
		UE 3 : Unité optionnelle 1	6													
Matière au choix (1 parmi 2)																
EC 1 : Philosophie du droit		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H			
EC 2 : Criminologie		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H			
			30													
2	B	UE 1 : Unité fondamentale 2	18													
		EC 1 : Droit pénal des affaires		80	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Procédure pénale - TD		60	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Droit pénal européen		40	EvT		1	O					1	O		
		UE 2 : Unité complémentaire 2	6													
		EC 1 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit pénal du travail		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		UE 3 : Unité optionnelle 2	3													
		Matière au choix (1 parmi 3)														
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
EC 2 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		30	EvT		1	O					1	O				

	EC 3 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	O					1	O	
	UE 4 : Anglais	3												
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Droit pénal et sciences criminelles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Unité fondamentale 1	15												
		EC 1 : Droit pénal fondamental 1		80	EvT		1	E	3H						
		EC 2 : Droit pénal constitutionnel		40	EvT		1	A							
		EC 3 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal		30	EvT		1	E	1H						
		UE 2 : Unité complémentaire 1	6												
		EC 1 : Délinquance économique et financière		20	EvT		1	E	1H						
		EC 2 : Grandes notions du droit pénal		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 3 : Unité optionnelle 1	6												
		Matières au choix (2 parmi 3)													
		EC 1 : Droit pénal de l'environnement		30	EvT		1	A							
		EC 2 : Histoire de la justice		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Droit pénal comparé		30	EvC		1	E et/ou O		1	M				
		UE 4 : Unité recherche 1	3												
EC 1 : Organisation d'un colloque															
EC 2 : Séminaire d'études et de recherche		30	EvT		1	A									
			30												
4	B	UE 1 : Unité fondamentale 2	9												
		EC 1 : Droit pénal fondamental 2													
		EC 2 : Droit pénal des médias		90	EvT		1	Grand oral*							
		EC 3 : Droit de la peine													
		UE 2 : Unité complémentaire 2	6												
		EC 1 : Procédure pénale approfondie		15	EvT		1	E	3H						
		EC 2 : Procédure pénale approfondie - TD		15	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Droit pénal médical		30	EvT		1	A							
UE 3 : Unité optionnelle 2	3														
Matière au choix (1 parmi 2)															
EC 1 : Droit pénal des mineurs		30	EvT		1	E	1H								

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

	EC 2 : Droit pénal international		30	EvT		1	O				
	UE 4 : Unité recherche 2	9									
	EC 1 : Stage de recherche (Mémoire)		90	EvT		1	M et/ou S				
	UE 5 : Anglais	3									
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O	
		30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

S3-UE3-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S3-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2023-2024**

Master DROIT SOCIAL

Conseil de Gestion : le 13 juillet 2023
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : le 12 septembre 2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue horizontal line.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Gwennaël FRANCOIS, Christophe MARIANO

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit social	Gwennaël FRANCOIS Christophe MARIANO	gwennaël.francois@uca.fr christophe.mariano@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DS	1 mois	janvier
M2 DS	3 mois	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Gwennaël FRANCOIS, Christophe MARIANO

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Droit social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 - UE6	30	X	

Master 2 - Droit social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5	30	X	

MASTER 1 Droit social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Droit social 1	12													
		EC 1 : Droit approfondi du travail		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit approfondi du travail - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 3 : Droit de la sécurité sociale		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 4 : Droit de la sécurité sociale - TD		20	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		UE 2 : Fiscalité et comptabilité	6													
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H					1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H					1	E	1H
		UE 3 : Environnement international et européen	9													
		EC 1 : Droit social international et européen		45	EvT		1	E	1H					1	E	1H
		EC 2 : Droit international privé		45	EvT		1	E	1H					1	E	1H
		UE 4 : Compléments de formation	3													
		EC 1 : Initiation à la recherche														
		EC 2 : Veille juridique		30	EvT		1	A						1	A	
			30													
UE 1 : Droit social 2	6															
EC 1 : Droit de la protection sociale complémentaire		30	EvT		1	E	1H					1	E	1H		
EC 2 : Contentieux du droit du travail		30	EvT		1	E	1H					1	E	1H		
UE 2 : Restructuration d'entreprise	6															
EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	1H					1	E	1H		
EC 2 : Aspects sociaux des restructurations		30	EvT		1	E	1H					1	E	1H		

2	B	UE 3 : Aspect de droit public	6												
		EC 1 : Administration du travail et de l'emploi		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des relations de travail dans le secteur public		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 4 : Environnement historique et pénal	6												
		EC 1 : Histoire du droit social		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal du travail		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE5 : Compléments de formation	3												
		EC 1 : Veille juridique		30	EvT		1	A					1	A	
		UE6 : Anglais	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S1 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S2 UE 5 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Droit social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Méthodologie et actualités	9											
		EC 1 : Atelier d'écriture appliqué au droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Actualités en droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Exercices pratiques en droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 2 : Aspects fondamentaux	9											
		EC 1 : Grandes notions du droit privé		30	EvT		1	E	3H					
		EC 2 : Droit de la preuve		30	EvT		1	E	1H					
		EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 3 : Relations individuelles de travail 1	6	60	EvT		1	E	3H					
		UE 4 : Relations collectives de travail 1	6	60	EvT		1	E	3H					
		30												
4	B	UE 1 : Relations individuelles de travail 2	6	60	EvT		1	O						
		UE 2 : Relations collectives de travail 2	6	60	EvT		1	O						
		UE 3 : Gestion des ressources humaines et protection sociale	6											
		EC 1 : Gestion des ressources humaines												
		EC 2 : Droit de la sécurité sociale		60	EvT		1	E*	3H					
		EC 3 : Droit de la protection sociale												
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9											
		EC 1 : Stages professionnels		40	EvT		1	M		1	M			
		EC 2 : Stage de recherche (Mémoire)		40	EvT		1	M		1	M			
		EC 3 : Convention avec la chambre sociale de la Cour d'appel de Riom		10	EvT		1	A						
UE 5 : Anglais	3													
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O					
		30												

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

S4 UE4 EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2023-2024**

Master JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES

Conseil de Gestion : le 13 juillet 2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 12 septembre 2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue horizontal line.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Anne-Blandine CAIRE** / a-blandine.caire@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TD	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	<p>Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.</p> <p>Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.</p> <p>-30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures</p> <p>-1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus</p>
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant.</p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.</p>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 Justice, Procès et Procédures	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Anne-Blandine CAIRE

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-U3	30	X	
B	UE1-UE2-U3-UE4	30	X	

Master 2				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-U3-UE4-UE5-UE6	30	X	
B	UE1-UE2-U3-UE4	30	X	

MASTER 1 - Justice, Procès et Procédures

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit privé et procédure 1	12												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		50	EVT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		40	EVT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 2 : Droit international et européen	6												
		EC 1 : Droit international privé		30	EVT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Droit pénal et sciences criminelles 1	12												
		EC 1 : Criminologie		50	EVT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal spécial		30	EVT		1	E	3H				1	E	1H
EC 3 : Droit pénal spécial - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
			30												
2	B	UE 1 : Droit privé et procédure 2	15												
		EC 1 : Droit des successions		80	EVT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD		40	EVT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 5 : initiation à la recherche													
		UE 2 : Libertés et droits fondamentaux 1	6												
		EC 1 : Droit international humanitaire		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Option Droit des affaires 1 ou culture générale 1	6												
		Option au choix (1 parmi 2)													
Option 1 : Droit des affaires 1															
EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EVT		1	E	3H				1	E	1H		
EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
Option 2 : Culture générale 1															

	EC 3 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques	30	EvT	1	E	3H			1	E	1H
	EC 4 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD	30	EvC	2	E et/ou O		1	M	1	M	
	UE 4 : Anglais	3									
	EC 1 : Anglais	30	EvC	2	E et/ou O		1	O	1	O	
		30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Justice, Procès et Procédures

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

21 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences														
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance						
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.				
3	A	UE 1 : Culture juridique et générale	3																
		EC 1 : Histoire de la justice		30	EvC		2	E et/ou O		1	M								
		UE 2 : Contentieux et procédures	6																
		EC 1 : Droit commun du procès		30	EvT		1	E	3H										
		EC 2 : Droit de la preuve		30	EvT		1	E	1H										
		UE 3 : Libertés et droits fondamentaux 2	12																
		EC 1 : Libertés fondamentales, aspects de droit civil		120	EVT		1	Grand oral*											
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal																	
		EC 3 : Libertés fondamentales, aspects de droit public																	
		UE 4 : Option Droit des affaires 2 ou Culture générale 2	3																
		Option au choix (1 parmi 2)																	
		Option 1 : Droit des affaires 2		30	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		EC 1 : Déontologie des acteurs du droit des affaires																	
		Option 2 : Culture générale 2		30	EVT		1	E	3H										
EC 2 : Théorie du droit																			
UE 5 : Compléments de formation	3																		
EC 1 : Techniques oratoires		30	EvT		1	A													
UE 6 : Anglais	3																		
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O									
		30																	
		UE 1 : Droit pénal et sciences criminelles 2	6																
		EC 1 : Droit pénal des mineurs		20	EvT		1	E	1H										
		EC 2 : Droit pénal international		20	EvT		1	E	1H										
		EC 3 : Criminologie approfondie		20	EvC		2	E et/ou O		1	M								
		UE 2 : Monde contemporain	6																
		EC 1 : Droit du numérique et des pratiques numériques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M								
		EC 2 : Grands problèmes contemporains		30	EvC		2	E et/ou O		1	M								

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	UE 3 : Droit privé et procédure 3	6									
		EC 1 : Etude de dossiers contentieux		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Droit approfondi de la responsabilité		20	EvT		1	E	1H			
		EC 3 : Droit approfondi des personnes et de la famille		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	12									
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		120	EvT		1	M et/ou S				
		EC 2 : Concours d'éloquence judiciaire et/ou colloque						NE				
		30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

S3-UE5-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2^{de} chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2023-2024**

Master RELATIONS INTERNATIONALES

Parcours 1 : Carrières internationales option présentiel
Parcours 2 : Carrières internationales option option distanciel

Conseil de Gestion : le 13 juillet 2023
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 12 septembre 2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light grey, stylized signature graphic.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Marie-Elisabeth BAUDOIN et Frédéric CHARILLON**

Parcours, Niveau ...	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Carrières internationales option présentiel	Marie-Elisabeth BAUDOIN Frédéric CHARILLON	m-elisabeth.baudoin@uca.fr frederic.charillon@uca.fr
Carrières ininternationales option distanciel	Marie-Elisabeth BAUDOIN Frédéric CHARILLON	m-elisabeth.baudoin@uca.fr frederic.charillon@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 parcours Carrières internationales option Présentiel	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 parcours Carrières internationales option Distanciel	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Marie-Elisabeth BAUDOIN, Frédéric CHARILLON

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Carrières internationales

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Carrières internationales option présentiel

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

Master 2 - Parcours Carrières internationales option distanciel

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

MASTER 1 Relations internationales - Parcours Carrières internationales

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

21 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 : Théorie	9													
		EC 1 : Théories constitutionnelles		50	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		Matière au choix (1 parmi 2)														
		EC 2 : Enjeux du développement durable		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 3 : Université d'été franco-tchèque		40	EvT		1	A					1	A		
		UE 2 : Les acteurs internationaux	6													
		EC 1 : Acteurs et réseaux de l'action internationale		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 2 : Droit des organisations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		UE 3 : Politique et économie internationales	6													
		EC 1 : Théorie des relations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : International Political Economy		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		UE 4 : Droit européen et international	6													
		EC 1 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1 H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit international public		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		UE 5 : Optionnelle 1	3													
Option au choix (1 parmi 2)																
Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 1																
EC 1 : Socio-histoire des organisations internationales		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M			
Option 2 : Carrières associatives 1																
EC 2 : Droit des étrangers et de l'asile		30	EvT						1	M		1	O			
		30														
2	B	UE 1 : Droit constitutionnel	9													
		EC 1 : Les constitutions face aux enjeux du XXI ^e siècle		50	EvT		1	E	3H				1	E	1H	
		EC 2 : Les constitutions face aux enjeux du XXI ^e siècle - TD		40	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		UE 2 : Analyse comparative	9													
		EC 1 : Constitutional comparative law		30	EvC		2	E et/ou O			1	M		1	M	
		EC 2 : Systèmes politiques comparés		50	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 3 : Initiation à la recherche		10	EvT		1	A					1	A		
		UE 3 : Agenda politique international	9													
		EC 1 : Pensée stratégique		50	EvT		1	E	1H				1	E	1H	
		EC 2 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H	

UE 4 : Optionnelle 2	3												
Option au choix (1 parmi 2)													
Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 2													
EC 1 : Histoire du droit international public		30	EvT		1	O	1H				1	E	1H
Option 2 : Carrières associatives 2													
EC 2 : Droit international humanitaire		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S1-UE1-EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S2-UE2-EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Relations internationales - Parcours Carrières internationales Option présentiel

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

42 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 nd e chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
3	A	UE 1 : Enjeux diplomatiques	6															
		EC 1 : Politique étrangère comparée		30	EvT		1	E	1H									
		EC 2 : L'action extérieure de l'Union Européenne		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		UE 2 : Nouvel agenda international	9															
		EC 1 : Human Rights in a Regional and Global context		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 2 : The international politics of technology and ecology		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 3 : Justice pénale internationale 1		30	EvT		1	E	1H									
		UE 3 : Transitions et reconstructions	6															
		EC 1 : Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 2 : Démocratie et processus électoraux		30	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		UE 4 : Méthodologie et recherche	6															
		EC 1 : Epistémologie		10	EvT		1	E	1 H									
		EC 2 : Grand oral		40	EvT		1	O										
		Matière au choix (1 parmi 2)																
		EC 3 : Méthodologie du mémoire		10	EvC		2	E et/ou O			1	M						
		EC 4 : Méthodologie du rapport de stage et exercice professionnalisant		10	EvT		1	A										
		UE 5 : Optionnelle 3	3															
Option au choix (1 parmi 2)																		
Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 3																		
EC 1 : Le facteur religieux dans les relations internationales		30	EvC		2					1	M							
Option 2 : Carrières associatives 3																		
EC 2 : Droit des migrations et des réfugiés		30	EvT		1	E	1H											
		30																
UE 1 : Enjeux de sécurité	6																	
EC 1 : Intelligence et politique d'influence		30	EvC		2	E et/ou O				1	M							
EC 2 : Actualités des crises et conflits		30	EvC		2	E et/ou O				1	M							
UE 2 : Enjeux régionaux	9																	

Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	EC 1 : Post-soviet Studies		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 2 : Du sous-développement au développement durable		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 3 : Espace méditerranéen		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 4 : Législations et politiques étrangères		10	EvT		1	A					
		UE 3 : Enjeux mondiaux	3										
		EC 1 : Situations de post-conflit		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 2 : Justice pénale internationale 2		10	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9										
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		80	EvT		1	M et/ou S					
		EC 2 : Organisation d'un colloque ; participation aux Observatoires		10	EvT		1	A					
		UE 5 : Optionnelle 4	3										
		Option au choix (1 parmi 2)											
		Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 4											
		EC 1 : Cas pratique de sécurité		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		Option 2 : Carrières associatives 4											
EC 2 : Clinique des droits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S3-UE4-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ; P : participation

S4-UE2-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ; P : participation

S4-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : E : écrit ; O : oral ; M : mémoire ; P : participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Relations internationales - Parcours Carrières internationales Option distanciel

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

42 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences														
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 nd e chance						
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.				
3	A	UE 1 : Enjeux diplomatiques	6																
		EC 1 : Politique étrangère comparée		30	EvT		1	E	1H										
		EC 2 : L'action extérieure de l'Union Européenne		30	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		UE 2 : Nouvel agenda international	9																
		EC 1 : Human Rights in a Regional and Global context		30	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		EC 2 : The international politics of technology and ecology		30	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		EC 3 : Justice pénale internationale 1		30	EvT		1	E	1H										
		UE 3 : Transitions et reconstructions	6																
		EC 1 : Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales		30	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		EC 2 : Démocratie et processus électoraux		30	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		UE 4 : Méthodologie et recherche	6																
		EC 1 : Epistémologie		10	EvT		1	E	1 H										
		EC 2 : Grand oral		40	EvT		1	O											
		Matière au choix (1 parmi 2)																	
		EC 3 : Méthodologie du mémoire		10	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		EC 4 : Méthodologie du rapport de stage et exercice professionnalisant		10	EvT		1	A											
		UE 5 : Optionnelle 3	3																
Option au choix (1 parmi 2)																			
Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 3																			
EC 1 : Le facteur religieux dans les relations internationales		30	EvC		2					1	M								
Option 2 : Carrières associatives 3																			
EC 2 : Droit des migrations et des réfugiés		30	EvT		1	E	1H												
		30																	
UE 1 : Enjeux de sécurité	6																		
EC 1 : Intelligence et politique d'influence		30	EvC		2	E et/ou O				1	M								
EC 2 : Actualités des crises et conflits		30	EvC		2	E et/ou O				1	M								
UE 2 : Enjeux régionaux	9																		

Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	EC 1 : Post-soviet Studies		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 2 : Du sous-développement au développement durable		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 3 : Espace méditerranéen		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 4 : Législations et politiques étrangères		10	EvT		1	A					
		UE 3 : Enjeux mondiaux	3										
		EC 1 : Situations de post-conflit		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 2 : Justice pénale internationale 2		10	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9										
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		80	EvT		1	M et/ou S					
		EC 2 : Organisation d'un colloque ; participation aux Observatoires		10	EvT		1	A					
		UE 5 : Optionnelle 4	3										
		Option au choix (1 parmi 2)											
		Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 4											
		EC 1 : Cas pratique de sécurité		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
Option 2 : Carrières associatives 4													
EC 2 : Clinique des droits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S3-UE4-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE2-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves se dérouleront comme suit :

- pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 heures ou de 6 heures.

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;

- pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves